

GÉNÉALOGIE EN YVELINES

Jean SAINT-GERMAIN

BONNIÈRES-SUR-SEINE

Deux siècles de registres paroissiaux :

L'une des plus anciennes familles de BONNIÈRES

Les FEUGÈRE



L'église de Bonnières au début du XX^e siècle

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE VERSAILLES ET DES YVELINES

N° 4 HORS SERIE

Édition 2022

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE VERSAILLES ET DES YVELINES

Association Loi 1901 n° W784000799

Siège social : Archives départementales des Yvelines, Le Pas du Lac,
2 avenue de Lunca, 78180 Montigny-le-Bretonneux

Éditeur : CGVY (Adresse postale : CGVY,
Maison des Associations, 2bis place de Touraine, 78000 Versailles)
Directeur de publication : Nicole Dreneau

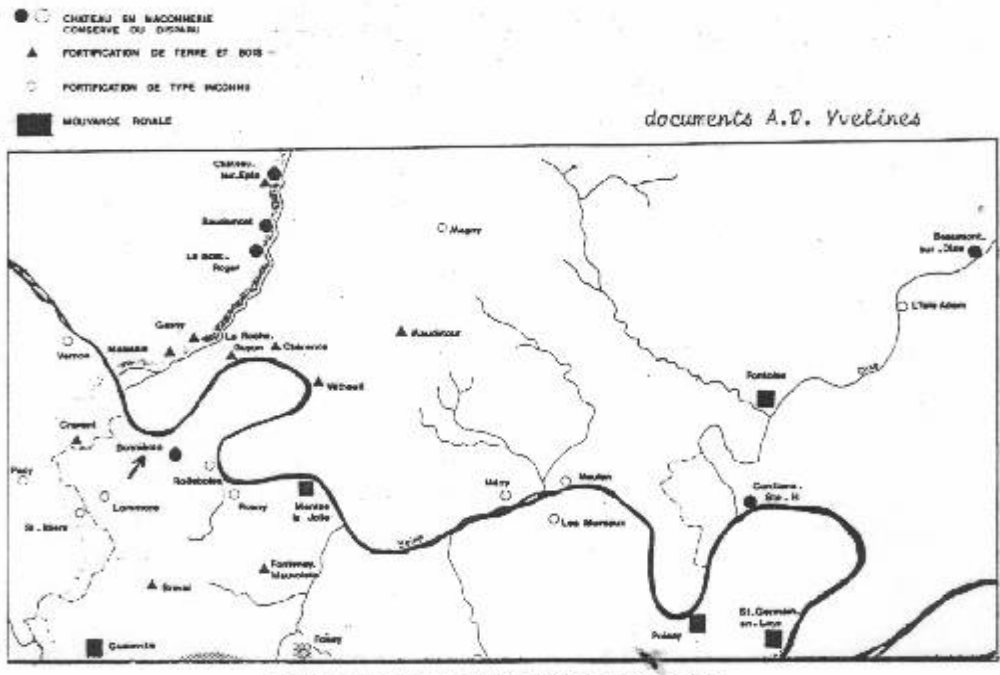
Site Internet : www.cgvy.org - courriel : cgvy@free.fr

Hors série N° 4 de « *Généalogie en Yvelines* » 4^e édition (2022)
N° ISSN : 0982-3239

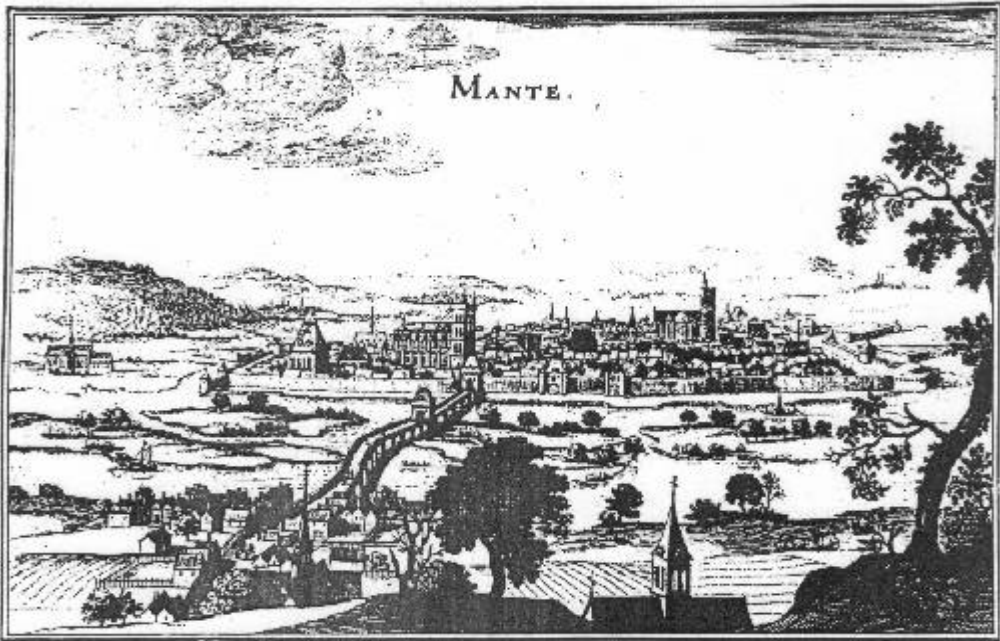
SOMMAIRE

I - Les enseignements généraux des registres paroissiaux de Bonnières.	3
II - Une famille bonniéroise : les FEUGÈRE	11
dont tableau d'ensemble sommaire	13
Liste des annexes	26
Table des noms de personnes	42

- - - - -



Mottes, donjons et forteresses dans les Yvelines de 987 à 1223 (n° 66).



Mantel au XVII^e siècle (n° 134).

78270 - BONNIÈRES-SUR-SEINE (Yvelines)

A sa sortie de Paris, à vingt-cinq mètres d'altitude, la Seine a encore beaucoup de chemin à faire avant la mer.

Tel le fleuve Menderes, mais beaucoup plus belle que lui, elle va décrire de nombreux méandres. L'un de ceux-ci, le quatrième, nous intéresse particulièrement. Après avoir longé le château de Sully à Rosny, au pied de la falaise de Rolleboise, la Seine infléchit son cours vers le nord-est. Laissant Mousseau à sa gauche, elle file sur Vétheuil où, inspiration nouvelle, elle court à nouveau sud-est-nord-ouest, bordée par la côte crayeuse et alvéolée où nichent Haute-Isle et La Roche-Guyon, puis vers Gommecourt elle pique au sud-ouest et, entre Bennecourt, rive droite et Bonnières rive gauche, elle se redresse en direction de Vernon. Rolleboise est le point de départ du méandre, Bonnières son point d'arrivée. Entre ces deux localités, par eau, il y a vingt kilomètres, par la route, trois.

Voilà donc Bonnières située à la fin du quatrième méandre après Paris ou encore à soixante-dix kilomètres de la Capitale sur la route de Paris à Rouen par Pont-de-L'Arche.

La commune s'étend du nord au sud des bords de la Seine jusqu'à un plateau assez élevé sur lequel règne et surtout régnait la forêt de Rosny et sur lequel sont dispersés ses écarts, Le Mesnil-Regnard, les Guinets, Morvent, d'autres encore.

Autrefois, ces écarts étaient des hameaux, des villages, Le Mesnil-Regnard était même le centre de la paroisse, le lieu où se dressait l'église autour de laquelle les défunts attendaient la Résurrection.

Puis avec le percement à partir des années 1717-1718 de la route « d'en dessous » ou, par déformation, de « quarante sous » (1) et le relatif abandon de la route du plateau, la population est descendue en bordure de Seine et a de plus en plus déserté Le Mesnil-Regnard.

Jusqu'en 1740 il n'y avait « en dessous » qu'une médiocre chapelle. Le 4 janvier de cette année là fut inaugurée une véritable église – celle qui existe encore aujourd'hui – qui l'emportait en taille sur celle du Mesnil dont elle était succursale, et qui, faute d'entretien, finit par être abandonnée

(1) Cela n'est que l'une des sept ou huit explications proposées pour cette appellation.

La construction de cette église joint à son intérêt général pour la communauté des habitants un intérêt particulier pour la famille Feugère dont un membre, Jean, qui y est inhumé, joua à cette occasion un rôle déterminant.

Allant du général au particulier, nous rechercherons d'abord quels renseignements généraux on peut tirer des registres paroissiaux de Bonnières puis nous étudierons, plus en détail, une famille.

Laquelle choisir ?

Les Sezille si nombreux aux XVII^e et XVIII^e siècles, les Mabile, les Maloche, les Nyon ou les Tollay si anciennement implantés, ou bien encore les Feugère eux aussi à Bonnières depuis au moins le XVI^e siècle et formant sous le règne de Louis XIV un clan fourni, apparenté à toutes les familles ou presque de la paroisse. C'est à cette famille, dont je suis issu par ma mère que j'ai donné la préférence.

*

I – Les enseignements généraux des registres paroissiaux

de Bonnières

- La réglementation.

C'est par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et surtout par celle de Blois (1579) que fut faite obligation aux paroisses de tenir registre des actes de baptême, mariage, sépulture.

Louis XIV est allé plus loin que ses prédécesseurs. Considérant que les prescriptions antérieures tendant au versement des registres aux greffes des tribunaux n'étaient guère observées et ne pouvaient l'être sans incommodité tant pour les curés que pour les paroissiens, il imposa par l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye (1667) la tenue simultanée de deux séries de registres identiques. L'une devant rester dans les paroisses et l'autre être versée aux greffes.

- Présentation des registres ; forme des actes.

Pour ce qui est de Bonnières une série qui s'ouvre en 1582 est conservée à la mairie, l'autre qui ne commence qu'en 1668 est aux archives départementales des Yvelines. On peut les consulter équivalamment à cela près que la série des archives départementales comporte un trou entre 1688 et 1697. Quant à celle de Bonnières, certes plus complète, elle comporte aussi des lacunes.

A l'origine des registres, les actes sont rédigés en latin auquel le français se substitue en 1606, après une première et fugace apparition de 1587 à 1589.

Le principal obstacle à l'intelligence des actes ⁽¹⁾ n'est pas le latin – car les mots à connaître sont peu nombreux et aisés à assimiler, « baptisare », « patrinus », « matrina », et quelques autres – mais l'écriture, cursive, riche en abréviations heureusement répétitives par exemple pour les mots ou expressions : prêtre, paroisse, honorable homme, marchand, etc. ...

Le modèle des actes a évolué. Au début leur concision va jusqu'à omettre systématiquement dans les actes de baptême le nom de la mère qui ne sera mentionné que sensiblement plus tard, vers 1620.

(1) Nous n'aurions pas pu les comprendre sans les lumières de Monsieur Jean-Paul Laurent, conservateur en chef aux Archives Nationales.

Concision extrême également des actes de mariage, et plus durable. En 1640 on voit encore des actes du style : « Le 1^{er} décembre Martin Daumet a pris pour femme Marguerite Feugère, fille de Louis ». A la même époque les décès sont enregistrés avec une sobriété plus grande encore : la date puis le verbe « décéda » suivi du nom et de la filiation paternelle, soit moins de deux lignes.

A partir de 1650 les modèles s'étoffent et, par conséquent, les informations livrées sont plus nombreuses. Les professions des père, mère et parrains, des mariés, des parents ou amis sont fréquemment signalées. Dans les mariages ⁽¹⁾ la filiation de l'épouse est généralement donnée, plus rarement celle de l'époux, encore plus rarement si c'est un veuf. Cependant beaucoup d'actes de mariage sont forts instructifs surtout lorsqu'ils énumèrent les personnes présentes. Pour ce qui est des sépultures vers les années 1670 l'âge des défunts est donné beaucoup plus systématiquement que vingt ou trente ans plus tôt, leur filiation, s'ils ont atteint l'âge d'homme, n'est presque jamais donnée, en revanche est indiquée, parfois, leur profession, plus souvent leur situation matrimoniale. Le sentiment religieux reste confiné dans l'éventuelle qualification du jour de l'inhumation : le tant d'avril, jour de la Résurrection de Notre Seigneur ou le 25 décembre jour de la Nativité ou jour de la fête de Noël. Voici par exemple la mention qu'on trouve le 25 décembre 1677 : « Le vingt-cinquième jour (de décembre) feste de Noël a été inhumée Catherine Mabilie, femme de défunt Michel Pernelle, âgée de soixante-et-onze ans ou environ, morte le jour précédent ».

Vers 1680 cependant le stéréotype s'enrichit, pour les défunts ayant atteint l'âge de raison, de la mention « qu'ils ont reçu les sacrements » ou « qu'ils sont morts subitement ».

Voilà pour la forme des actes. Passons à leur contenu.

- Le contenu des actes ; les noms et prénoms.

Dès les premiers actes se révèle une communauté d'habitants serrée autour de son église dédiée à Notre-Dame et composée de familles portant des noms dont certains ont traversé plusieurs siècles, jusqu'à la Révolution et parfois au-delà : Bernay, Boisseau, Chastelain, Chenallier, Daumet, Esnault, Feugère, Hurel, Mabilie, Maloche, Nyon, Sezille, Tolay ...

(1) Les cérémonies de mariage étaient précédées par celles des fiançailles. On trouve dans les registres soit une relation de ces dernières à telle date, en telle paroisse, soit une simple mention dans le texte de l'acte de mariage.

Comme au XX^e siècle, les prénoms : Marin, Marine, Martin suivent des modes. Les Hector étaient fréquents à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. A la même époque il y eut aussi bon nombre de Nathalie, puis un peu plus tard de « Jacline » après apparaissent des Toussaint, des Pierre, des Guillaume et des Sébastien. Dans la première moitié du XVII^e siècle il y eut floraison de Zénon, de Dorothée. Cependant Marie, Pierre, Jacques et Jean transcendent les siècles.

Les parrains et les marraines, fort souvent deux parrains ou deux marraines pour le même nouveau-né du temps d'Henri IV sont en règle assez générale de jeunes enfants, frères, sœurs, cousins ou cousines ou les grands-parents, moins fréquemment des oncles ou des tantes. A partir du dernier tiers du XVII^e siècle, ces parrains et marraines de même que les mariés, leurs parents et leurs témoins savent de plus en plus souvent signer leur nom. Ce sera la majorité au XVIII^e siècle, y compris les filles et les femmes.

- Les métiers.

Les hommes sont vignerons, bûcherons, tonneliers, bateliers, charpentiers de bateaux, voituriers par eau ou par terre, marchands, marchands cabaretiers, marchands aubergistes, maréchaux, plâtriers, orfèvres, rôtisseurs, tailleurs d'habits, tisserands. Bien que Bonnières ait été le siège d'un modeste baillage, les gens de robe, qu'on voit apparaître, greffiers, procureurs, juges, avocats, proviennent le plus souvent des juridictions voisines, Mantes notamment.

Point de profession féminine hormis celle de sage-femme et celle de nourrice.

Exceptionnellement, Jeanne Feugère, veuve de Pierre Sezille, fut vers le milieu du XVIII^e siècle « Maîtresse de la Poste aux lettres ».

- La démographie.

Il est bien naturel d'observer à Bonnières les caractéristiques générales de la démographie du royaume, forte natalité, forte mortalité infantile, endogamie.

- La natalité.

Les familles ont beaucoup d'enfants. Quand on n'en trouve que sept ou huit au foyer d'un ménage resté uni longtemps, il est prudent de dire que les époux en question ont eu sept ou huit enfants *au moins*, car l'exhaustivité des registres n'est pas certaine.

Je ne sais si Jean Feugère et son épouse Marie Elisabeth Gillebert ont détenu, avec quinze enfants, un record. On en peut douter : qu'on se rappelle la fécondité des familles du Canada français jusqu'au milieu du présent siècle.

Il existait cependant, à l'époque, un moyen efficace de restreindre la descendance : c'était de retarder l'âge du mariage.

A feuilleter les actes on s'aperçoit que bien souvent, sinon le plus souvent les nouveaux mariés étaient majeurs, c'est-à-dire avaient vingt-cinq ans.

Lorsqu'on connaît la date de leur naissance, on voit qu'il n'était nullement exceptionnel qu'ils eussent la trentaine, y compris les filles.

Un autre facteur de limitation des naissances était l'entrée dans les ordres. En 1730 il y avait deux prêtres parmi les fils de Jean Feugère : ainsi que plusieurs parmi leurs cousins.

A partir des années 1730, tout en restant relativement importante, la descendance de certaines familles se raréfie quelque peu : cinq enfants chez Antoine Zénon Feugère marié en 1734, quatre chez son fils Jean-Jacques marié en 1776, cinq chez sa sœur Madeleine mariée en 1735, mais encore onze chez sa sœur Jeanne mariée en 1720.

Qu'on nous permette une dernière remarque, un peu indiscreète, pour clore ce petit développement sur la natalité : les conceptions pré-nuptiales étaient rares.

Équilibrant cette fécondité quasi naturelle une mortalité à faire frémir. Et tout d'abord une énorme mortalité infantile. A Bonnières la présence de nombreux bébés donnés en nourrice donne à cette mortalité une ampleur catastrophique mais trompeuse.

Les bourgeois ou artisans de Paris, ceux aussi de Mantes qui ne pouvaient ou ne voulaient garder leurs nouveaux-nés dans leurs logis, leurs boutiques ou leurs échoppes, les mettaient en effet en nourrice dans de nombreux villages de l'Île-de-France et même plus loin. Conduites par une « meneuse » les nourrices de Bonnières et de Rosny allaient chercher à la ville de tout nouveaux-nés et les ramenaient par la Galiotte dans des conditions d'hygiène déplorables. A feuilleter les registres paroissiaux on voit que la mortalité de ces petits infortunés représente à elle seule une très forte proportion des décès d'enfants en bas âge, grosso modo peut-être un tiers.

La mort ne frappait pas que les nourrissons. De jeunes enfants et de jeunes adultes étaient fauchés à tout moment. On en donnera plus loin quelques exemples. La médecine de l'époque était impuissante. Telle elle se révéla par exemple en 1732 : du 18 février au 16 avril la mort emporta trente enfants, adolescents ou jeunes gens. Abomination pour les familles ; désastre démographique pour une communauté d'habitants de taille modeste, dont la survie en la personne de ses fils et de ses filles se trouvait, ainsi, d'un seul coup, pour partie, anéantie.

A côté de la maladie les accidents n'ont qu'une faible incidence statistique, mais une valeur documentaire : morts par assassinats ou un peu plus souvent par noyade dans la Seine, (mais plus à Rosny ou Mantes qu'à Bonnières).

- Les mœurs matrimoniales : endogamie et consanguinité.

Nous avons déjà parlé de l'âge du mariage, et suggéré d'un mot l'austérité des mœurs amoureuses. Un mot maintenant du choix des conjoints.

L'endogamie était développée : les Bonniérois épousaient des Bonniéroises. C'était là les mariages les plus fréquents et comme la communauté était assez peu nombreuse, environ cinq cent soixante âmes en 1660, six cent soixante-dix, cent ans plus tard, fatalement on se mariait entre cousins.

Il s'agissait cependant d'une endogamie modérée et limitée. Installé au bord de la Seine et traversé de routes, Bonnières n'était pas un village perdu dans la montagne. Il y avait un certain brassage de populations à l'occasion des foires, des marchés, des processions et des fêtes avec les paroisses voisines, Bennecourt de l'autre côté du fleuve, Fréneuse, Rosny et Rolleboise en amont, Jeufosse en aval, La Villeneuve-en-Chevrie, Cravent au sud, voie d'eau et voie de terre amenaient des voyageurs, certains d'entre eux prirent femme à Bonnières. D'autre part les liens de parenté fréquents et multiples entre candidats au mariage n'allaient jamais jusqu'à une trop grande consanguinité, les parents dont le consentement était nécessaire y veillaient peut être, y veillait sûrement l'Église qui délivrait les dispenses nécessaires à la célébration des épousailles. Les mariages entre cousins germains étaient, sinon prohibés, du moins extrêmement rares.

Notons enfin, pour terminer, la fréquence des remariages des veufs et des veuves si nombreux. Il n'était pas exceptionnel que le futur et la future fussent l'un et l'autre veufs. La mortalité ayant été ce qu'elle était, on ne s'en étonnera pas.

- Présence de sujets britanniques.

Les registres nous révèlent la présence au début du XVIII^e siècle de petits noyaux de sujets britanniques dans la région.

A Bonnières, en 1720, une jeune femme de vingt-cinq ans, Anne Howel épouse d'Alexandre Hay fit abjuration le 25 novembre de la religion anglicane – elle décéda deux jours plus tard et, devenue catholique l'avant-veille, elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

Le curé Deliez recueillit de même le mois suivant les abjurations de George Grant, du Comté de Perth et d'Alexandre Hay, veuf d'Anne Howel, seigneur d'Ardenbath dans le comté d'Aberdeen. A cette époque la paroisse voisine de Saint Lubin de Rosny avait à son service un prêtre d'abord vicaire, puis curé, d'origine irlandaise, le P. Mac Habe. En 1724 le P. Mac Habe célébra les funérailles de Barbara Carlton « femme de feu Messire George Holmer, major au service de sa Majesté

britannique, étant du Comté de Comberlande en Angleterre », la soeur de la défunte assistait aux funérailles.

Que faisaient aux bords de la Seine, loin de leur patrie, ces sujets britanniques ? S'agissait-il de fidèles de Jacques II à la disposition duquel Louis XIV avait mis le château de Saint-Germain-en-Laye où il mourut en 1701, ou de fidèles de son fils, le Prétendant, comme pourrait le donner à penser le titre du major Holmer, ou encore de réfugiés ayant fui la répression qui a suivi la révolte jacobite de 1715 ou bien encore provenaient-ils des gendarmes écossais aux ordres du Roi de France comme il y en eut, de Charles VII à la Révolution ?

- Familiarité des seigneurs et des villageois.

Le fief du Mesnil-Regnard qui relevait de la seigneurie de Rosny était depuis le début du XV^e siècle aux mains de la famille CAILLOT, en 1627 il passa, par mariage, aux APRIX.

Les membres de la famille Caillot ne dédaignaient pas de devenir parrains d'enfants de villageois. En 1594, Philippe de Caillot, fils du seigneur Louis de Caillot, écuyer, fut parrain de Philippe Boivin, fils de Jacques, conjointement avec Louis Lorion, la marraine étant Jehanne femme de Jacques Boisseau. En 1599 c'est Louis de Caillot lui-même, seigneur de Mesnil-Regnard et de Bonnières qui fut avec Pierre Nyon parrain de Louis Isard, fils de Pierre, leur commère étant Françoise de Tilly de la famille des seigneurs de Blaru.

En 1605 Marie, fille de François de Villiers, écuyer, eut pour parrain Jean le Cousturier, vraisemblablement roturier, mais son titre de « dominus » sans aucune indication de fief le suggère, prêtre ; les marraines furent Marie Le Pelletier, femme du seigneur de Blaru et Carole, femme du seigneur de Mesnil-Regnard.

Ces exemples dénotent une saine familiarité entre les familles des seigneurs, celle des membres de la communauté villageoise et des prêtres, membres, rappelons-le du premier ordre.

- Articles autres que catholicité.

On voit de temps à autre dans les registres des articles qui n'ont pas trait aux baptêmes, aux mariages ou aux inhumations, ou n'y ont trait que de loin.

Certains enregistrent ce qu'aujourd'hui on appellerait des actes de police : autorisation délivrée par le bailli d'inhumer le corps d'un noyé ou celui d'un mendiant trouvé dans un fossé, d'autres authentifient des pouvoirs accordés par un paroissien à un autre.

Ainsi, le 23 juin 1752, Claude Hurel, veuf de Barbe Bernay est venu trouver son curé pour lui déclarer qu'il donnait tout pouvoir à son fils Claude pour faire les démarches nécessaires à son mariage avec Anne Sezille, fille majeure de Pierre et Jeanne Feugère – et le curé en a dressé acte -. Ce mariage eu lieu quelques jours plus tard le 7 juillet, tant de hâte s'explique aisément par la naissance le 19 octobre de la même année de Claude Zénon Hurel. Cette conception hors mariage avait visiblement troublé le futur grand-père.

D'autres articles se rapportent à la vie paroissiale. Il y eut ainsi le Jeudi Saint 6 avril 1719 une réunion de paroissiens lors de la bénédiction de l'église de Mesnil-Regnard. Nombreux sont ceux qui ont signé le registre : Jean Feugère, lieutenant du bailliage, Jean Hurel syndic, Sébastien, Jacques et Pierre Sezille, un autre Jean Feugère, Jean-Baptiste Lejeune ...

Le 3 janvier 1740 l'assemblée des habitants a été convoquée à son de cloches à l'issue des vêpres à l'effet de désigner un marguillier, Jean Sezille étant syndic ; cette assemblée désigna Jean Ortillon. Parmi les signataires outre des Feugère et des Sezille on remarque deux membres de la famille Bernay, deux aussi de la famille Tolley, un membre des familles Hurel, Lejeune et Maudhuy.

Il est vrai qu'au début de l'année 1740 la paroisse bénéficia d'un changement important : elle allait disposer à Bonnières même d'un lieu de culte plus spacieux que celui de Mesnil-Regnard. Le lendemain 4 janvier eut lieu la « recette » des travaux, non sans discussion entre le curé et les « chefs » de la communauté des habitants, puis la bénédiction de cette succursale de Notre-Dame de Mesnil-Regnard. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

Mais on peut ici noter qu'on entrevoit les linéaments de l'organisation de ces communautés d'habitants chères aux historiens du Droit, avec leurs syndics, leurs assemblées et leurs chefs, qui sont plus des notables et des porte-parole que des personnes ayant des pouvoirs propres.

Enfin, tous les registres consultés à Bonnières ou ailleurs répètent plusieurs fois l'an que l'édit d'Henri II concernant les veuves et les filles qui cachent leur grossesse, a été rappelé au prône de la messe dominicale.

- Interprétation

Ce qui précède est objectif et, selon les tendances récentes des disciplines historiques, quantifiable. Je voudrais me hasarder un instant sur un terrain plus périlleux. Je n'ai pas fréquenté des heures durant les registres paroissiaux sans avoir cru capter, à certains moments, l'onde amortie par le temps, des émotions profondes suscitées, il y a deux ou trois siècles, par les grands événements des naissances, des mariages et des morts.

Voici l'acte d'inhumation de Marie Françoise Maheu veuve d'Eustache Hua, le 20 février 1748 :

« L'an mil sept cent quarante-huit , le mardi vingt février a été inhumée dans le cimetière de la chapelle de Bonnières, à deux pieds du seuil de la porte et vis-à-vis le milieu de ladite chapelle, par nous Pierre Eustache Hua, prêtre et curé de la paroisse Saint-Pierre des faubourgs de Mantes, Marie Françoise Maheu veuve d'Eustache Hua, vivant, marchand à Mantes, décédée le jour d'hier âgée de soixante et douze ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, Saint Viatique et Extrême-onction... »

Croit-on que la minutie dans la localisation de la tombe est le fait d'un maniaque ? Pour moi, j'y vois la piété d'un fils qui vient de porter en terre une mère révéérée et aimée.

Au pied de l'acte de décès d'une jeune fille la signature tremblée d'une mère, témoigne d'une douleur qui touche encore. Même si la sensibilité de nos anciens était accoutumée à la rigueur inouïe des temps qu'ils vivaient, elle consonne avec la nôtre.

L'abondance des signatures, ou des marques au pied des actes d'accordailles ou d'épousailles rappelle le rassemblement des parents et amis et la fête qu'ils vont se donner ensemble autour des fiancés ou des mariés.

De temps en temps le moule des stéréotypes craque et laisse fuser, comme malgré elle, la foi, celle de l'officiant, celle de l'humble sacristain qui tient la plume ou celle de l'assistance.

On sent que la mort subite qui empêche la confession, la réception du Viatique et l'Extrême-onction est considérée avec appréhension. Au contraire c'est une bénédiction que de mourir un dimanche.

« L'an de grâce 1761, dimanche 22 mai, jour de la Résurrection de Notre-Seigneur a été inhumée Marguerite Feugère, veuve de Claude Hurel... »

N'est-il pas heureux et fier d'avoir administré le baptême, ce religieux qui a l'air de sonner de la trompette ce 24 octobre 1706 :

« ...Je, Épiphan de Saint-Adrien, Carme déchaux, ay baptisé un fils né le jour précédent du mariage de Henri Lejeune et Catherine Haranger sa femme et a été nommé Henry, le parrain Jean Orillon, la marraine Marguerite Feugère, fille de Sébastien ... » ?

Pardonna-t-on cet écart hors de chemins un peu arides du strict rationnel ?

- Un chevalier de Saint Louis.

Ah, j'allais l'oublier ! La paroisse eut son chevalier de Saint-Louis : Marin PEAU de BELLE FONTAINE, capitaine de cavalerie, maréchal des logis des gendarmes écossais du Roi. Par sa femme Jeanne de La Salle, il était apparenté non seulement à l'honorable famille des de La Salle, de Fréneuse, paroisse de Méricourt, mais à de nombreuses autres dont celles des Feugère et celle des Sezille aux réunions desquelles il assistait volontiers comme parrain ou témoin.

Il est ainsi parrain en 1724 de Pierre François Anthoine Sezille fils de Jean de Sezille et de Marie Anne Drouet ou en 1728 de Marie Elisabeth Sezille fille de Jacques et de Catherine de La Salle.

En 1730 il assiste au mariage de Françoise Feugère et de Jean Hamon, en 1734 aux fiançailles d'Antoine Zénon Feugère et de Marie Jeanne Sezille. Il mourut à Mantes le 2 mars 1769 et fut inhumé dans la nef de la collégiale.

Mais il est temps maintenant de parler de ses amis, les Feugère. Ce faisant nous n'abandonnerons pas Bonnières puisqu'il y a des liens étroits entre cette famille et l'église paroissiale, la poste aux chevaux et aux lettres, les auberges et maintes familles de cette ville.

*

II – Une famille bonniéroise : les FEUGÈRE

La famille Feugère tient une place importante dans les registres bonniérois, mais cette importance a subi des variations notables au cours de deux siècles sur lesquels porte cette étude.

On pourrait certes relativiser ces variations, attribuer par exemple l'amenuisement de la densité du nom Feugère dans les fascicules paroissiaux au XVIII^e siècle à la croissance de la population à partir du percement de la route de quarante sous. Cela ne suffirait pas.

Cette famille a tenu par les métiers de ses fils et surtout la poste aux chevaux, ses multiples alliances, son rôle paroissial, un certain rang.

C'est de tout cela que nous essaierons de rendre compte. Nous terminerons par la biographie sommaire de l'un de ses membres.

Les détails généalogiques qui pourraient sembler fastidieux font l'objet des annexes 2 à 13 et d'un bon nombre de notes en bas de page.

- Consistance et structure généalogique de la famille FEUGÈRE ⁽¹⁾

Dès les premières pages des premiers registres paroissiaux la famille Feugère apparaît fréquemment tant dans des actes la concernant directement que dans des actes auxquels certains de ses membres ont participé comme parrains ou marraines.

Vers 1600 on peut identifier au moins cinq jeunes hommes Feugère en âge de procréer : Massin, Robert, Hector, Louis, Martin et une femme Anne, épouse de Jean Gillebert, un peu plus tard apparaît Nicolas.

Vers 1640 on assiste au mariage de nombreuses filles Feugère :

- Agnès qui en 1638 épouse Grégoire COLONAY (?),
- Françoise que Pierre DESCHAMPS, de Rolleboise, « prit pour épouse » en 1639,
- Marguerite qui se maria en 1640 avec Martin DAUMET,
- tandis qu'en 1643 Thomasse, fille d'Hector s'unit à Pierre SEZILLE.

A la même époque, les actes de baptême nous montrent que, dans les années précédentes un bon nombre de demoiselles Feugère avaient épousé des hommes portant les noms de CHENALIER, LORION, ORVIÈVRE ...

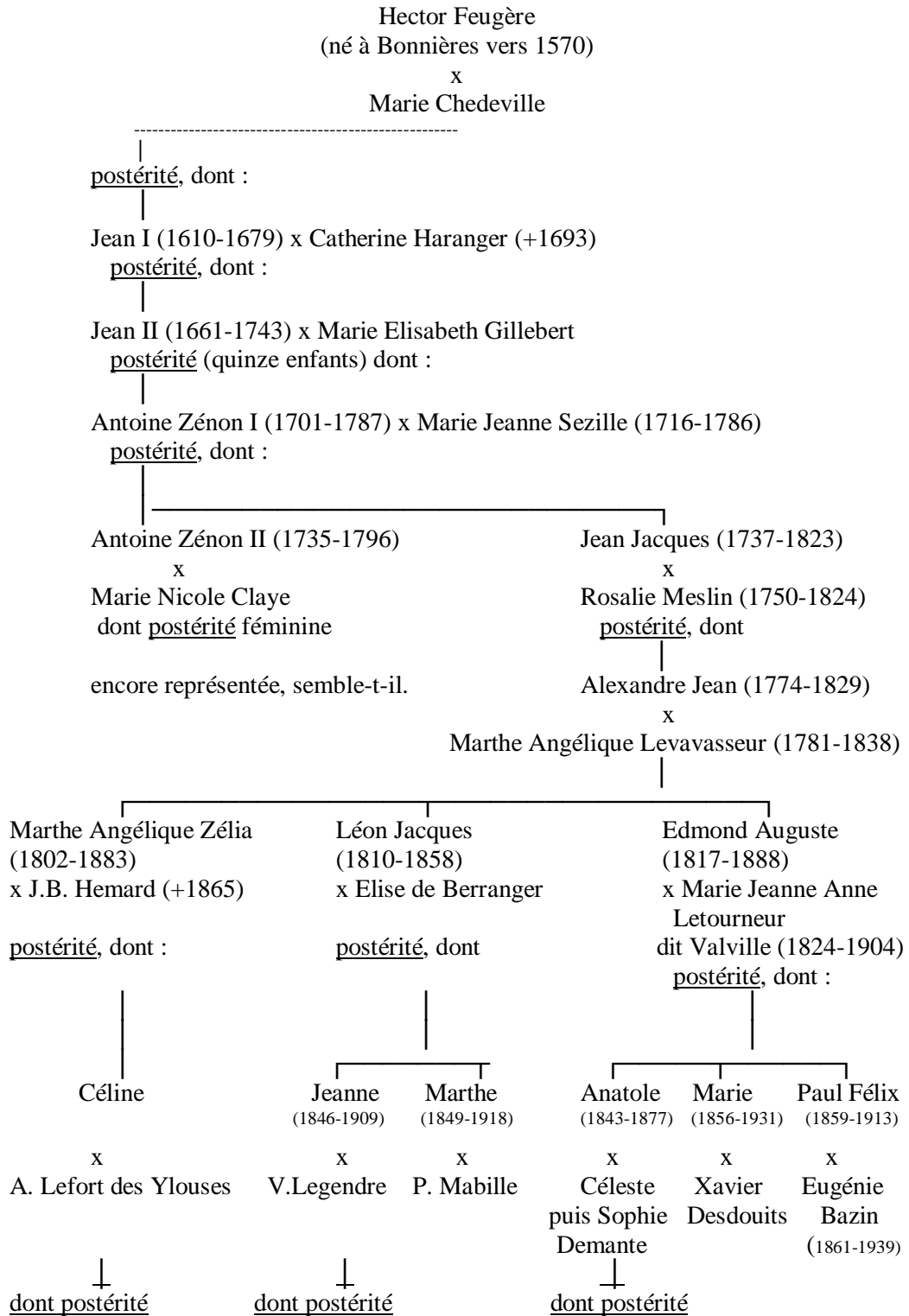
Les Feugère du sexe masculin paraissent pour lors quelque peu raréfiés : Marin Feugère époux d'Antoinette Pichon ou Louis, époux de Simone Daumet.

Pourtant, la présence du patronyme est encore, ou est à nouveau très fournie dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Outre Jean, père et fils et leur descendance, on rencontre aussi Louis, Jacques, Nicolas, Victor, Pierre.

La circonstance que, bien évidemment, les familles préexistaient à l'ouverture des registres, les lacunes de ces derniers, la relative pauvreté en informations des actes jusque vers 1650 ne nous ont pas mis en mesure de démêler complètement l'écheveau serré, touffu et ramifié de la famille Feugère.

Il est néanmoins possible de dresser un certain nombre de tableaux reliés les uns aux autres comme autant de tables gigognes, objet des annexes 2 à 12 et d'en tirer un tableau d'ensemble sommaire que voici :

(1) Il existe au moins deux généalogies Feugère (cf. annexe 13)



Ces tableaux gigognes et ce schéma d'ensemble ne sont point exhaustifs. Ils nous laissent, par exemple, ignorer l'identité exacte du Feugère qui fut à Paris le procureur de Charles Goubert de Ferrières, l'un des seigneurs de La Villeneuve-en-Chevrie, paroisse limitrophe au sud-ouest de celle de Bonnières, lors d'un sombre procès criminel des années 1698 et 1699 relaté par le menu dans « *Les pages nouvelles sur le canton de Bonnières-sur-Seine* » de M. Albert Anne ⁽¹⁾.

Cependant, ils enserrent dans leurs mailles un grand nombre de Feugère mentionné dans les actes de catholicité et fournissent un point de départ approprié aux diverses tiges dont sont issues les descendance des Feugère de Bonnières aujourd'hui encore existantes, sous des patronymes divers parmi lesquels le nom Feugère est devenu bien rare.

- Les variations de densité du patronyme

Cette raréfaction n'est pas une nouveauté. Abondant au début du XVII^e siècle, moins dense vers le milieu du siècle le nom Feugère était très fréquent à Bonnières vers les années 1680 puis il se raréfie à nouveau, traverse le XVIII^e siècle sur deux tiges seulement et est franchement menacé de disparition à l'époque de la Révolution.

Comment cela a-t-il pu se produire ?

On connaît six enfants au ménage Sébastien I Feugère et Marguerite Mabile, mariés en 1688 (cf. annexe 3) : quatre garçons, deux filles. Trois des quatre garçons moururent jeunes, Sébastien II seul atteignit l'âge du mariage. De son mariage en 1721 avec Marie Hurel naquirent treize enfants (cf. annexe 5) : un mort-né, quatre morts en bas âge, une jeune fille emportée à dix huit ans, deux garçons qui n'atteignirent pas leur trentième année, deux filles et un homme qui eurent une vie d'une durée normale ou même longue mais décédés apparemment célibataires.

Le frère cadet de Sébastien I, Jean II, se maria très jeune, en 1680 avec Marie Elisabeth Gillebert, ils eurent quinze enfants, je ne sais rien de deux d'entre eux, trois moururent jeunes, un jeune homme périt avant d'avoir atteint la trentaine après quelques mois de mariage et sans que son épouse ait, semble-t-il conçu. Cette famille donna deux prêtres à l'Église. Cinq filles se marièrent dont trois quittèrent Bonnières. Ne restèrent pour perpétuer le nom que Jean III et Antoine Zénon I.

Jean III eut bien une postérité (cf. annexe 6) mais j'ignore si cette postérité eut, à son tour, postérité. Antoine Zénon et son épouse eurent cinq enfants (annexe 8). Ils sont les auteurs des tiges dont sont issus les nombreux rameaux et sous rameaux aujourd'hui connus et encore existants.

(1) Auteur Editeur : Albert Anne - 78270 Bonnières-sur-Seine

Voilà, si non pourquoi, du moins comment un patronyme a été si malmené par le sort.

La disparition ou la raréfaction d'un patronyme pour attristante qu'elle soit, n'implique cependant pas l'anéantissement du patrimoine génétique ou la disparition des traditions familiales dans la mesure où il y a eu une descendance féminine ayant eu postérité.

Deuxième remarque : à chaque génération des destinées nous ont échappé. Il serait surprenant que cela soit toujours dû à notre manque de vigilance ou à des lacunes des registres. On peut, au contraire, espérer que des membres de la famille Feugère se sont expatriés, ont été peu à peu perdus de vue par leurs frères, cousins, neveux et sont les auteurs de souches encore subsistantes, voire de souche portant le nom de Feugère. Et cela cadre bien avec ce que l'on sait de certains d'entre eux ⁽¹⁾ que seul un hasard heureux et improbable nous aurait fait rencontrer s'ils ne nous avaient été connus par des documents familiaux.

- La situation sociale des Feugère – les professions.

Parler des professions des Feugère, c'est, pour la période considérée, parler de la poste aux chevaux dont ils furent « Maîtres » de père en fils : Jean II, Antoine Zénon II, puis la fille et le gendre de ce dernier – cela est attesté – Il est vraisemblable que Jean II tenait son emploi de son père Jean I qui lui-même l'aurait tenu de son père Hector qui aurait bénéficié d'une libéralité de Sully, le seigneur tout proche de Rosny. Il n'y a point là-dessus, jusqu'à présent, de preuve décisive, mais des présomptions.

L'Abbé Dutoit qui fut curé de Bonnières de 1845 à 1870, écrit dans une monographie de sa paroisse composée en 1853 ⁽²⁾ : « vers la fin du XVI^e ou au commencement du XVII^e siècle le duc de Sully, en faveur duquel Henri IV avait érigé la terre de Rosny en Duché-pairie ⁽³⁾, fit don à Hector Feugère d'un brevet de maître de la Poste aux chevaux avec le terrain sur lequel sont bâtis aujourd'hui la maison Pernelle, l'église, la maison Jumel, la maison Saunier, l'hôtel de la Poste, la station du chemin de fer de Paris à Rouen, la Poste aux chevaux, la gendarmerie, les trois maisons Varin, la maison Taureau et le vaste enclos de la poste ».

Telles ont été l'origine de la Poste aux chevaux et celle de la « fortune des Feugère ».

(1) Cf. annexe n° 13 - 5

(2) Archives départementales des Yvelines – J 2596

(3) Je laisse à l'Abbé Dutoit la responsabilité de cette affirmation. A ma connaissance, la terre de Rosny fut érigée en marquisat.

L'Abbé Dutoit ne cite malheureusement pas ses sources. Tout au plus s'est-il borné à noter en liminaire : « tous les faits et toutes les dates contenus dans ce chapitre ont été fournis, tant par les registres de l'état civil remontant à 1582 que par les vieux titres de propriété, vieux registres, vieux comptes et anciens du pays interrogés par moi ».

On peut conjecturer que c'est une tradition orale qui a renseigné M. Dutoit, son prédécesseur peut-être, ou encore Marie Nicole Feugère, veuve Claye, qui habitait Mantes, rue de la Sangle.

Quel crédit accorder à l'Abbé Dutoit ? Selon le regretté Albert Anne qui fut maire de Bonnières et qui fut un historien très documenté du canton, l'Abbé n'écrivait pas à la légère, en tout cas, dans une étude intitulée : « *A Bonnières-sur-Seine – deux siècles et demi de poste – les Maîtres de poste et leurs descendants – la poste aux lettres et l'Hôtel de la poste.* »⁽¹⁾ il s'en rapporte⁽²⁾ aux déclarations de l'Abbé, non sans trouver un motif aux libéralités alléguées de Sully. En effet, M. Albert Anne se réfère aux mémoires de Sully dans lesquelles on peut lire qu'un Feugère s'est trouvé aux côtés de Sully au siège de Montmélian. On ajoutera que ce même Feugère, lieutenant de l'artillerie fit, à la pointe du jour, la reconnaissance de la tour Sainte-Catherine près de Genève avec le duc et un ingénieur militaire, nommé Errard⁽³⁾

Ainsi, pour Mr Anne c'est en souvenir des services rendus que Sully aurait gratifié son compagnon d'armes d'un brevet de Maître de poste et d'un terrain d'environ sept hectares pour y fixer le siège d'une exploitation à laquelle le Grand Voyer de France devait attacher de l'importance.

Mais nous sommes toujours dans le domaine des conjectures. A leur soutien j'apporte deux considérations :

- Jean Feugère III, fils de Jean et de Marie Elisabeth Gillebert, lieutenant des chasses du marquisat de Rosny paraît avoir vécu dans une certaine intimité des seigneurs de Rosny qui acceptèrent de parrainer sa première fille Magdeleine Henriette (29.08.1717) à Rosny.

(1) Archives départementales des Yvelines – Br 4613

(2) C'est également ce que fait sans discussion Mr Poncelet dans son histoire de la ville de Bonnières (p.160)

(3) On peut naturellement se reporter aux « Oeconomies royales » édition de Londres ou édition Costes qui comporte une table des matières, ou, d'une manière plus expéditive, au « Sully » d'Henri Carré p. 109 & 111.

Voilà pour la première, voici la seconde :

- Dans la famille Feugère, le souvenir de liens entre elle-même et Sully était vivace, plus de deux cents ans après qu'ils se fussent, hypothétiquement, forgés. Il y en a des traces dans une sorte de livre de raison. Ces traces sont probablement trompeuses ⁽¹⁾ en elles mêmes, mais elles sont, assez plausiblement, le reflet plus ou moins déformé de faits eux, exacts. En tout cas elles font sans ambiguïté remonter à Sully la possession de la Poste aux chevaux par les Feugère.

- Lorsque Picard eut mis en scène dans une comédie intitulée une « matinée de Henri IV » un personnage nommé Feugère, qui avait servi sous les ordres de Sully au siège de Charbonnières, Alexandre Jean Feugère (1776-1829) lui en demanda raison. Picard répondit que l'intrigue, inspirée d'un article de Spectateur anglais, n'avait aucun caractère historique et, que les noms des personnages avaient été empruntés aux annales de l'époque. Cet échange de correspondance eut lieu en 1827 : il témoigne d'une attention en éveil.

Tout cela n'aboutit qu'à une vraisemblance, au mieux une probabilité.

Quoi qu'il en soit, nous le savons, la poste aux chevaux fournit emploi et sans doute considération à plusieurs membres de la famille Feugère.

La poste aux chevaux a souvent été unie à la poste aux lettres, parfois dissociée de celle-ci. C'est ainsi que Jeanne Feugère, devenue veuve de Pierre Sezille est qualifiée, lors d'un acte transcrit le 23 juin 1752 au registre paroissial, de « maîtresse de la Poste aux lettres ». Cela confirme que dans cette famille l'instruction était dispensée aux filles aussi bien qu'aux garçons.

Cumulativement, avec la Poste aux chevaux, les maîtres de poste étaient maîtres de l'auberge de l'Écu. D'autres Feugère furent maîtres de l'auberge Sainte-Barbe, ainsi Sébastien père et Sébastien fils ⁽²⁾. D'autres furent juristes, tel le Feugère non identifié, procureur du Sire de Ferrières, tel Jean Jacques (cf annexes 10 et 13) tour à tour avocat au Châtelet, avocat au Parlement, juge royal à Magny-en-Vexin, bailli du Duché de la Roche-Guyon, juge au tribunal de Mantes puis Président de ce tribunal. Tel aussi nombre de Sezille, Feugère par leur mère au moins (cf. annexes 7 & 9).

Aux XIX^e et XX^e siècles des Feugère furent professeurs de lettres ⁽³⁾ comme les Couperin ou les Bach, musiciens, mais cela sort des limites de notre travail.

(1) On en trouvera une critique dans l'étude précitée de M. Albert Anne.

(2) Sébastien Sezille décédé le 31 mars 1724, fils de Pierre et de Thomasse Feugère, était, lui, « marchand aubergiste » au Lion d'Or à Rosny. Il eut pour fils : Pierre, à l'époque vicaire de Bonnières puis curé de Cravent, et César (voir annexe 9)

(3) Voir par exemple le « *Dictionnaire de biographie française* » ou, pour Gaston, dans la collection « *La vie quotidienne dans les lycées ou collèges au XIX^e siècle* » de Paul Gerbod p.139

Enfin je n'aurai garde d'omettre les deux frères, Sébastien (1681-1761) et Jean (1685-...) le premier, curé de Sainte-Croix et chanoine de la Collégiale Notre-Dame de Mantes, le second curé de Magnanville qui faillit y être assassiné en 1740 ⁽¹⁾. Ils eurent d'assez nombreux cousins parmi leurs confrères : François de La Salle, curé de Saint-Sulpice de Limay, Guillaume de La Salle, curé de Médan, Pierre Sezille, curé de Médan, Pierre Sezille, curé de Cravent, Louis Gabriel Gillebert, curé de Bennecourt.

Pourquoi cette floraison d'ecclésiastiques ? Recherche d'une modeste aisance et de considération ? Moyen honorable de limiter la descendance de familles aux progénitures exubérantes ?

Pourquoi pas, tout simplement, ferveur d'un milieu profondément croyant qui pour l'honneur de l'Église, nous le verrons tout à l'heure, ne plaignait ni sa peine ni son argent. ⁽²⁾

Naturellement, on s'efforçait lors des baptêmes, des mariages, voire des inhumations, d'obtenir que l'officiant fut un parent. Et l'on y parvenait souvent.

- Les alliances.

Comme les autres Bonniérois, membres d'une petite collectivité de six à sept cents habitants, les Feugère ont, par la force des choses, pratiqué une forte endogamie, comme on dit aujourd'hui. De nombreuses alliances furent nouées avec les familles DAUMET, CHENALIER, LEMAITRE, BERNAY, MABILLE, HUREL, d'autres encore. Mais c'est avec les Sezille que le cousinage fut le plus étroit (cf. annexe 12). Voici, à titre d'illustration, l'exemple de la génération issue du mariage de Jean Feugère et de Marie Elizabeth Gillebert :

- en 1720 Jeanne Feugère épousa Pierre Sezille, veuf de Marie d'Allemagne
(cf. annexe 7)

- en 1734 Antoine Zénon Feugère épousa Marie Jeanne Sezille (cf. annexe 8)

- en 1735 Madeleine épousa Jean César Sezille (cf. annexe 9).

et pour faire bonne mesure, indiquons que ces beaux-frères, ou belles-sœurs Sezille étaient cousins entre eux et que la grand-mère de Jean César se nommait Thomasse Feugère, fille d'Hector.

(1) Cf. Archives départementales des Yvelines – 2F 40

(2) A une époque où tardivement, mais en profondeur se font sentir les effets du Concile de Trente, création de séminaires, solidité des études de clercs, pureté de leurs mœurs, initiatives charitables de nombreux laïcs. Voir par exemple « *Les hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII^e siècle* » de Jean Quiénart (Hachette).

Cette consanguinité n'est cependant pas allée aux extrêmes. L'Église et peut-être les parents veillaient à ne pas autoriser d'unions entre trop proches cousins ⁽¹⁾. Les paroisses voisines, Freneuse, patrie des de La Salle, Bennecourt patrie des Gillebert⁽²⁾, permirent à plusieurs reprises d'élargir le cercle trop étroit des futurs conjoints.

D'assez nombreuses demoiselles Feugère épousèrent des hommes venus de plus loin. Telles, parmi d'autres, Marie, fille de Jean et de Catherine Haranger qui épousa en 1676 Jacques Dubois-Lambert de la paroisse de Cintray, diocèse d'Evreux, Marie Louise, fille de Jean et de Marie Elisabeth Gillebert qui épousa en 1720 François Legendre de la paroisse de Poissy ou encore Marie Jeanne Catherine, fille d'Antoine Zénon et de Marie Jeanne Sezille qui épousa en 1762 Louis Nicolas Hua⁽³⁾ de la paroisse Sainte-Croix à Mantes.

Inversement, prirent pour femme hors de Bonnières Jean qui épousa Marie Alagille, de Rosny en 1716, son fils Antoine Toussaint qui épousa en 1752 Henriette Maret, de la paroisse Sainte-Croix de Mantes ou Jean Jacques, autre fils d'Antoine Zénon, qui se maria en 1776 avec Rosalie Meslin, de Magny-en-Vexin.

L'âge du mariage était naturellement variable d'un couple à l'autre. Mais dans une famille bourgeoise on n'assistait pas aux extravagances que les soucis dynastiques imposaient aux Grands. Nous n'avons vu aucun mariage d'enfant ou de tout jeune gens. Très rares sont les futurs n'ayant pas vingt ans. Jean II Feugère et Marie Elisabeth Gillebert se marièrent très jeunes à dix-neuf ans. Cette circonstance, leur longévité et leur santé leur donnèrent une famille de quinze enfants sur laquelle nous sommes bien renseignés. Cette descendance se maria beaucoup plus tard que ses parents : Jeanne vingt-six ans, Marie Louise vingt-huit ans, Françoise trente-quatre ans, Magdeleine trente et un ans, Catherine trente-neuf ans, et pour les garçons, Jean III trente-deux ans, Guillaume vingt-neuf ans, Antoine Zénon trente-trois ans.

Il semble que ce soit cet âge assez élevé des enfants de Jean et de Marie Elisabeth et non la jeunesse de ceux-ci qui reflète le plus fidèlement les mœurs de l'époque de Bonnières. Le frère de Jean II, Sébastien avait par exemple trente-trois ans lorsqu'il épousa Marguerite Mabile qui en avait vingt-huit.

- (1) Je n'ai pas trouvé à Bonnières de mariage entre cousins germains, parenté au 2^e degré dans la computation canonique.
- (2) En novembre et décembre 1608, en janvier 1609 le nom Gillebert apparaît au registre paroissial de la paroisse Saint-Ouen, dont une page fait l'objet d'un fac-similé et d'une transcription dans le recueil « A la découverte des écritures anciennes » réalisé par les conservateurs des Archives départementales des Yvelines. Dans cette page le nom Gillebert est mentionné dans trois actes sur huit.
- (3) La famille Hua fait l'objet d'une notice sommaire (annexe 14)

Pourquoi ? Sans doute pour des raisons économiques. Ne pas être à charge, vivre du sien et limiter sa descendance, du moins tant que la fécondité des ménages fut la fécondité naturelle. Peut-être aussi attendre un parti honorable.

La famille Feugère, en effet, devait avoir du quant-à-soi et réfléchir à ses alliances. De là sa prédilection pour la famille Sezille tout à fait comparable à elle-même. De là aussi l'agrément donné par les parents à des futurs gendres qui avaient des états respectables comme François LEGENDRE, marchand à Poissy, Louis Nicolas HUA marchand tanneur à Mantes, Hubert LE PELLETIER chirurgien à Vernon, Nicolas CROISSETTE agent de change à Paris, faubourg Poissonnière, ou encore Jacques LE LOUIS, fils de Guionne de Bonnières ⁽¹⁾ maître d'hôtel de Monseigneur de Colbert. Et il fallait que les brus fussent issues de « bonnes familles » comme les Alagille, les Maret, les Claye ...

Mais c'est sans doute dans la recherche des parrainages que l'on pourrait deviner une certaine recherche de distinction sociale.

Naturellement, selon les habitudes de l'époque la proche famille fournissait le plus fort contingent de parrains et marraines, et, en premier lieu les grands-pères et grands-mères des nouveau-nés, puis les oncles et tantes, cousins et cousines et aussi les frères et sœurs aînés. L'abondance des progénitures, les amitiés, les ambitions peut-être, faisaient choisir pour tenir les enfants sur les fonds baptismaux des hommes et des femmes hors du cercle familial. Des magistrats comme Jean Seranc, bailli d'Oinville, Jean Ermont, juge du présidial de Mantes ou Denis Le Maire, bailli de la Roche-Guyon, des conseillers du Roi, officiers de diverses administrations : sel, aides, élections. Ainsi Louis Damour, François Vimont, François Gouttard ⁽²⁾, bourgeois de Vernon, Jacques de Fayolle, ingénieur du Roi, inspecteur des ponts et chaussées de la Généralité de Paris, par exemple, furent parrains de nouveau-nés de la famille Feugère.

- (1) Le mariage de Jacques Le Louis et de Madeleine Feugère fut célébré le 11 janvier 1677. L'acte nous renseigne un peu sur la famille Le Louis installée à Bayeux. Le père, Philippe est mort. La mère, Guionne de Bonnières, était probablement issue d'une des deux familles seigneuriales qui se sont succédées à Bonnières, les Caillot ou les Aprix. Le marié Jacques, de la paroisse Saint-Roch à Paris, était maître d'hôtel de Monseigneur de Colbert, plénipotentiaire pour la paix de Nimègue. Son témoin, son frère Pierre, était au service du Prince de Condé. Apogée pour la famille Feugère que cette alliance avec la petite noblesse ? Hélas, moins de deux ans après ce mariage, Madeleine, son mari et une petite fille née de leur union avaient disparu.
- (2) Deux membres de la famille Gouttard furent agrégés à la Compagnie des secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie ce qui entraînait la noblesse héréditaire (cf. « *Les secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France* » par Christine Favre Lejeune). Mathieu Gouttard, de cette même famille, écuyer, maître d'hôtel du Roy, fut en 1780 le parrain à la Roche-Guyon d'Octavie Agathe Feugère, fille de Jean Jacques et de Rosalie Meslin, et son épouse, la marraine.

Avec le rameau installé au XVIII^e siècle à Rosny, le rang des parrains et marraines, jusqu'à présent honorable, s'élève encore.

Jean III Feugère, lieutenant des chasses du marquisat, logé au château, a mis à contribution à plusieurs reprises ses seigneurs, d'abord les Béthune, ainsi qu'on l'a déjà vu, puis les Senozan. L'un de ses enfants Antoine Joseph Guillaume Toussaint eut, par exemple, pour parrain le 1^{er} décembre 1724 Anthoine Joseph Guillaume Toussaint de Chabillant et pour marraine Sabine de Senozan.

Est-ce cela qui a fait tourner la tête d'Antoine Toussaint ? Mr Poncelet nous apprend qu'il se proclama seigneur de la Boissière ⁽¹⁾ aujourd'hui lieu dit, autrefois modeste hameau au sud de Bonnières. Dans la marge de son acte de mariage ⁽²⁾ avec la demoiselle Maret le 22 septembre 1752 à Rosny, on lit « Mariage de Mr de Feugère ». Anthoine Toussaint avait un emploi honorable, élu en l'élection de Mantes, un peu mince cependant pour l'accession à la noblesse. Ce rêve, si rêve il y eut, fut sans lendemain, Anthoine Guillaume mourut le 29 novembre 1791. De toute façon il n'était plus temps.

On peut penser que les Feugère par leurs alliances ou par les parrainages de leurs enfants, ont cherché à améliorer leur rang social. On pourrait, tout aussi bien, estimer que s'ils jouissaient depuis longtemps d'une certaine considération, ils ont naturellement choisi époux et épouses, parrains et marraines parmi des personnes ayant une situation sociale analogue à la leur. Or les actes paroissiaux font penser que les Feugère bénéficiaient de cette considération. En effet, la plupart des membres de cette famille ont été inhumés dans l'église du Mesnil-Regnard bien avant que Jean II n'ait contribué, comme on va le voir, de ses biens et de son temps, à la construction de l'église actuelle.

(1) *Histoire de la ville de Bonnières.*

(2) Celui qui est sur microfilm.

- Jean II FEUGÈRE – 1661 – 1743

Pour terminer nous allons tenter la biographie d'un Feugère. Qui choisir ? Certains, Hector ou Jean I ne nous sont pas assez connus. Les universitaires du XIX^e siècle sont hors des limites de cette étude et leur biographie est déjà publiée. Le président Jean Jacques (1737-1823) nous ouvrirait avec sa longue existence et sa riche expérience une belle carrière, mais il a déjà été dépeint, plus ou moins longuement par Potiquet, historiographe de Magny-en-Vexin, par les auteurs du « *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire* » (Robinet, Robert et Chaplain), et par Coüard dans l'introduction à l'inventaire sommaire de la série L des archives de la Seine-et-Oise (p. XXIII).

Parmi ceux qui restent, Jean II Feugère, fils de Jean I s'impose.

Il est né en 1661 de Jean I et de Catherine Haranger. Il fut baptisé le 17 février et eut pour parrain Jean Ermont, juge au bailliage et au siège présidial de Mantes et pour marraine Cosette Moufle.

Selon nos hypothèses ⁽¹⁾ son père était fils d'Hector. Les Haranger, famille de sa mère, étaient bien implantés à Bonnières et dans quelques paroisses avoisinantes. Leur nom évoque l'époque où le « HARENG » a sauvé l'Europe de la famine ⁽²⁾. A sa mort survenue le 2 septembre 1693 Catherine Haranger fut couchée dans l'église de Mesnil-Regnard « au lieu et place de ses ancêtres ». Son mari Jean l'y avait précédée le 1^{er} août 1678.

Jean s'est marié à dix-neuf ans avec une jeune fille de son âge, Marie Elisabeth Gillebert, de la paroisse Saint-Ouen de Bennecourt ⁽³⁾. Il eut comme on l'a déjà dit, quinze enfants dont seuls deux garçons purent transmettre le patronyme (cf. annexe 4), deux autres, en effet, ayant été prêtres.

(1) Annexe 13

(2) cf. dans « *L'Histoire pittoresque de notre alimentation* » de Georges et Germaine Blond, l'amusant et instructif chapitre X « Sa majesté le Hareng »

(3) Ce n'était pas la première alliance entre les deux familles : on note le 6 novembre 1698 la naissance de Robert Gillebert fils de Jean et d'Anne Feugère, et en 1669 (18-02) le mariage de Catherine Feugère, sœur aînée de Jean II, avec Pierre Gillebert, frère aîné de Marie Elisabeth.

Même s'il eut, dès le début de sa vie d'homme, ce que j'ignore, la charge et le profit de la poste aux chevaux et de l'auberge de l'Écu, il eut à travailler ferme pour élever sa nombreuse famille. En tout cas dès 1682, au baptême de sa fille Marie Elisabeth (01.12.1682) il est qualifié « d'honorable homme ». La plupart du temps, dans les actes, il apparaît comme « marchand ». A la fin du siècle, au baptême le 12 mai 1699, de sa fille Thérèse il est dit « marchand de vin », le Jeudi Saint 6 avril 1719 parmi les paroissiens qui assistèrent à une bénédiction de l'église du Mesnil-Regnard, il figure comme « lieutenant », ce qu'explicite l'acte de mariage de son fils Antoine Zénon le 8 mars 1734 où il est qualifié de maître de la poste et de lieutenant du bailliage...

Il était aussi, cela allait avec la poste, maître de l'auberge de l'Écu ce que confirme le dernier acte le concernant, celui de son inhumation le 29 juin 1743 « dans la chapelle de Bonnières, dans la petite chapelle du côté de l'Évangile ».

L'énumération des diverses activités de Jean Feugère à partir des registres paroissiaux pour fournir qu'elle soit est encore incomplète. En effet M. Maurice Poncelet nous dit qu'il était aussi marchand de bois, et entrepreneur de travaux publics et que l'extraction de matériaux pour la construction de la route de Normandie le mit dans le cas de soutenir un procès contre le marquis de Blaru ⁽¹⁾.

Ainsi donc ce père de famille se multipliait. Il faut encore ajouter un dernier trait à ce portrait.

Depuis longtemps l'église paroissiale, Notre-Dame du Mesnil-Regnard menaçait ruine et, avec l'accroissement de la population et le déplacement de cette dernière vers la vallée, ne correspondait plus aux nécessités. Il y avait bien à Bonnières proprement dit un lieu de culte, la chapelle Saint-Leufroy, mais elle paraît avoir été d'une telle exigüité, moins de vingt-cinq mètres carrés ⁽²⁾ qu'il y avait un réel besoin d'un nouvel édifice religieux.

Nous sommes bien renseignés par les cinq pages du registre paroissial de l'année 1740 comportant le procès verbal de la bénédiction de ce nouvel édifice le 4 janvier. Deux jours plus tard, une barrière ayant été placée de manière à ce que le bétail n'y vienne plus vaguer, le terrain alentour, destiné à devenir un cimetière « pour la commodité des habitants » put à son tour être béni.

La nouvelle construction était envisagée depuis longtemps. Jean Sezille officier du Roy avait légué en 1716 ⁽¹⁾ trois cents livres à cet effet suivant testament reçu par M^e Cerneau.

En 1739 l'évêque de Chartres décida de retirer toute fonction curiale à la chapelle Saint-Leuffroy.

Alors on vit en quelques mois le nouvel édifice sortir de terre.

(1) Ouvrage cité (p. 130, p. 59)

(2) Cf. Albert Anne : pages nouvelles sur le canton de Bonnières, p.167 et suivantes

Le duc de La Rochefoucauld fit don de trois cents livres, l'évêque de cinq cents, Jean Feugère, lui, donna le terrain nécessaire à l'église, au cimetière et au presbytère et les matériaux nécessaires, sauf le bois. Cet homme qui approchait de quatre-vingt ans fut le maître d'œuvre, dirigeant les charrois et mettant au travail les corvées volontaires des Bonniérois. Sous son impulsion les travaux commencés le 25 juin 1739 furent, pour l'essentiel, achevés dans les premiers jours de janvier 1740. A partir de ce moment là, la messe fut célébrée dans le nouvel édifice. Qu'avait-il demandé en échange ? Suivant un acte reçu par M^e Cerneau susnommé, un privilège dont ses ancêtres avaient déjà le bénéfice : attendre l'Éternité dans l'église. Il fut exaucé.

Son épouse, compagne féconde d'une longue vie qui fut sans doute l'âme de la famille et l'hôtesse de l'auberge de l'Écu lui survécut cinq ans. Elle s'endormit à son tour dans la paix du Seigneur, en 1748 et fut inhumée dans l'église. Comme pour Jean l'office fut dit, et peut-être chanté par le curé de Bennecourt, son petit cousin ou son neveu.

La générosité de Jean fut relayée par sa petite-fille Marie Rosalie qui contribua de ses deniers à la restauration de l'église au début du XIX^e siècle ⁽²⁾.

S'il fallait donner à Jean, comme à nos rois, une épithète le caractérisant je proposerais Jean le Vaillant.

En guise de conclusion je formulerai un vœu. Le travail qui se clôt est imparfait, qu'il s'agisse de sa première partie ou de sa seconde partie.

Ce serait une bonne chose qu'il soit repris et approfondi et qu'ainsi l'image de nos aïeux se précise toujours davantage.

De surcroît des tiges ou des rameaux de la famille Feugère pourraient à cette occasion sortir de l'ombre.

*

(1) On peut penser que ce Jean Sezille était le défunt mari de Jeanne de La Salle, appelé « officier du roy » dans le certificat de bans qui fut délivré à Jeanne, le 29.01.1719 en vue de son remariage avec Guillaume, un fils de Jean Feugère. Hélas, dès le mois de mai la malheureuse jeune femme était à nouveau veuve.

(2) Indication de l'Abbé Dutoit : monographie déjà citée.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe n°1 : Principales sources.
- Annexe n°2 : Jean I Feugère et Catherine Haranger.
- Annexe n°3 : Sébastien I Feugère et Marguerite Mabilie.
- Annexe n°4 : Jean II Feugère et Marie Elisabeth Gillebert.
- Annexe n°5 : Sébastien II Feugère et Marie Hurel.
- Annexe n°6 : Jean III Feugère et Marie Alagille.
- Annexe n°7 : Pierre Sezille et Jeanne Feugère.
- Annexe n°8 : Antoine Zenon I Feugère et Marie Jeanne Sezille.
- Annexe n°9 : Jean César Sezille et Madeleine Feugère.
- Annexe n°10 : Jean Jacques Feugère et Marie Louise Françoise Rosalie Meslin.
- Annexe n°11 : Alexandre Jean Feugère et Marthe Angélique Levavasseur.
- Annexe n°12 : Exemples de cousinage entre les familles Feugère et Sezille.
- Annexe n°13 : Note critique.
- Annexe n°14 : La famille Hua – Notice sommaire -.

NOTA :

Lorsque, dans les annexes 2 à 11, les lieux des naissances ou des décès ne sont pas indiqués, ces événements eurent lieu à Bonnières.

ANNEXE n° 1

PRINCIPALES SOURCES :

- Archives départementales des Yvelines :
 - Série E registres paroissiaux de Bonnières, Rosny, Mantes-la-Jolie (paroisse Sainte-Croix).
 - J 2596 monographie dactylographiée de Bonnières, rédigée en 1853 par l'Abbé Dutoit, curé de Bonnières.
 - Br 4613 « *A Bonnières-sur-Seine, - deux siècles et demi de poste – Les maîtres de poste et leurs descendants – La poste aux lettres et l'Hôtel de la poste* »
note dactylographiée de Mr Albert Anne, ancien maire de Bonnières. (datable de 1978 ou environ).

- Archives municipales de Bonnières : registres paroissiaux.

- Albert Anne :
 - *La Houssaye et Noyon – notes sur Casimir Delavigne*, L. Durand et fils – Fécamp 1963.
 - *Sully à Rosny-sur-Seine ; sa naissance, ses demeures*. Auteur - éditeur, Albert Anne. Bonnières 1975.
 - *Pages nouvelles sur le canton de Bonnières-sur-Seine*. Auteur éditeur, Albert Anne. Bonnières 1974.

- Maurice Poncelet :
 - Histoire de la ville de Bonnières-sur-Seine*. Versailles 1947 (épuisé)

ANNEXE n° 2

Jean I Feugère (15.04.1610 – 01.08.1678) x **Catherine Haranger** (+ 02.09.1693)

Leur mariage est antérieur à 1642, date à partir de laquelle Catherine Haranger apparaît à de nombreux baptêmes en tant que femme de Jean Feugère. Cela et la rareté relative de la descendance décrite ci-dessous donnent à penser que ce ménage eut davantage d'enfants.

Enfants connus :

----	Catherine	épouse le 18.02.1669 Pierre GILLEBERT.
----	Madeleine	(née en 1652) épouse le 11.01.1677 Jacques LE LOUIS, de la paroisse Saint-Roch à Paris, maître d'hôtel de Monseigneur de Colbert (frère du ministre), plénipotentiaire pour la paix à Nimègue. Madeleine mourut le 26.12.1677. Son enfant, Marie Madeleine décéda le 20 novembre 1679 à l'âge de deux ans. Entre-temps Jacques Le Louis était mort.
----	Hubert	mort jeune le 20 juillet 1655.
----	Sébastien	(29.06.1655 – 15.09.1716) - voir annexe n°3.
----	Marie	(20.05.1657) épouse le 15.06.1676 Jacques DUBOIS-LAMBERT, de la paroisse de Cintray, diocèse d'Evreux.
----	Jean II	(17.02.1661 – 05.03.1743) - voir annexe n°4.
----	Robert	(29.04.1669) ⁽¹⁾

(1) Peut-être ce Robert a-t-il été le procureur qui a assisté à Paris Charles Goubert des Ferrières, seigneur de La Villeneuve-en-Chevrie, dans un procès au déroulement contesté. M. des Ferrières fut pendu à Mantes le 21 janvier 1699 (cf Albert Anne, « *Pages nouvelles sur le canton de Bonnières-sur-Seine*, p. 13 et suivantes - et Archives départementales des Yvelines : J 2707).

ANNEXE n° 3

Sébastien Feugère (29.06.1655 – 15.09.1716) x **Marguerite Mabile** (1660 – 15.10.1729) ⁽¹⁾

Mariage célébré le 27.11.1688 ⁽²⁾

Enfants connus :

----	Sébastien II	(29.04.1688 à Cravent – 26.12.1761 à Bonnières) (voir annexe n°5)
----	Jean	(27.11.1689 – décédé le 8 novembre à Mantes, âgé de 13 ans)
----	Claude	(né vers 1692 – décédé le 13 août 1696)
----	Marguerite	(26.08.1696) épouse le 22.02.1721 Charles HUREL, <u>dont postérité.</u>
----	Pierre	(12.07.1699 – 05.06.1703)
----	Marie	(21.03.1702 - + ?)

(1) Marguerite Mabile, non mariée pour une raison inconnue, alla accoucher de son premier enfant Sébastien à Cravent, chez Henri Lejeune son beau-frère. L'acte dressé à cette occasion, avec la permission du bailli du Val Comtat, désigne le nouveau-né, Sébastien II, comme le fils de Sébastien I Feugère.

(2) Sébastien fut légitimé par le mariage de ses parents.

ANNEXE n° 4

Jean II Feugère (17.02.1661 05.03.1743) x **Marie Elisabeth Gillebert** (1661 – 17.02.1748)

certificat de bans du 29 novembre 1680 : le mariage a dû être célébré peu après à Bennecourt (mais les actes de cette époque manquent) d'où était l'accordée.

Enfants connus :

----	Sébastien	(06.11.1681 – 17.02.1761) à Mantes où il était chanoine de Notre-Dame de Mantes et curé de Sainte-Croix.
----	Marie Elisabeth	(01.12.1682 - ?)
----	Jean III	(20.06.1684 – 09.04.1750) à Rosny - (voir annexe n°6)
----	Jean	(10.04.1688 – + après 1740) ⁽¹⁾
----	Guillaume	(27.10.1689 – 29.05.1719) ⁽²⁾
----	Denis	(17.09.1691 - + ?)
----	Marie Louise	(13.09.1692 – 15.01.1752) ⁽³⁾
----	François	(09.1693 – 16.08.1696)
----	Christine Elisabeth	(31.07.1694 – 05.08.1694)
----	Jeanne	(11.01.1696 – 23.09.1769 à Rosny) - (voir annexe n°7)
----	Françoise	(23.12.1696 - + ?) ⁽⁴⁾
----	Catherine	(09.02.1698 - + ?) ⁽⁵⁾
----	Thérèse	(12.05.1699 – 18.06.1709)
----	Antoine Zénon	(17.04.1701 – 20.08.1787) - (voir annexe n°8)
----	Madeleine	(25.04.1704 - + ?) - (voir annexe n°9)

- (1) Jean fut comme son aîné, Sébastien, prêtre de l'église catholique, vicaire à Rosny, curé de Perdreauville et à Magnanville où il faillit être assassiné le 21 octobre 1740 (cf. Archives départementales des Yvelines – 2 F 40).
- (2) Guillaume venait de se marier peu avant (certificat de bans en date du 28 janvier 1719) avec Jeanne de La Salle, elle-même veuve de Jean Sezille, officier du roi.
- (3) Marie-Louise épousa François LEGENDRE le 05.08.1720, postérité.
- (4) Françoise épousa le 2 décembre 1730 Jean HAMON de la paroisse de Thuissignol, diocèse d'Évreux, où l'on peut penser qu'elle le suivit.
- (5) Catherine épousa le 21 janvier 1737 à Rosny, Hubert LE PELLETTIER, chirurgien à Vernon, où sans doute le suivit-elle.

OBSERVATIONS

Sur quinze enfants :

- Deux destinées non élucidées.
- Trois enfants morts jeunes.
- Un jeune homme qui n'atteint pas la trentaine.
- Deux prêtres.
- Cinq filles mariées dont trois quittent la paroisse.

Restent pour perpétuer le nom :

- Jean (annexe n°6)
- et
- Antoine Zénon (annexe n°8)

ANNEXE n° 5

Sébastien II Feugère (29.04.1688 à Cravent – 26.12.1761) x **Marie Hurel** (1697 – 22.06.1772)

Mariage célébré le 14 juillet 1721

Enfants connus :

----	Jean	(20.02.1723 – 01.05.1723)
----	Marie Marguerite	(? 1724 – 10.07.1804) apparemment célibataire.
----	Marie Geneviève	(02.05.1725 – 26.07.1786) apparemment célibataire.
----	Claude Sébastien	(17.12.1725 – 20.01.1727)
----	Marie Marguerite	(16.12.1727 – 06.02.1746)
----	Jean Baptiste	05.03.1729 – 23.10.1732)
----	Antoine	(03.07.1730 - + ?)
----	Henri	(01.10.1731 - + ?)
----	Sébastien III	(24.11.1732 – 06.06.1809) apparemment célibataire.
----	Claude Zénon	(11.11.1733 – 10.07.1734)
----	<i>N</i>	(21.09.1735 – mort à la naissance) baptisé par la sage-femme.
----	François	(08.04.1737 – 31.03.1766) apparemment célibataire.
----	Pierre Sébastien	(19.01.1739 – 21.09.1769) apparemment célibataire.

OBSERVATIONS

Treize enfants : un mort-né, quatre morts en bas âge, une jeune fille emportée à dix-huit ans, deux garçons qui n'atteignent pas leur trentième année, deux filles et un homme qui eurent une vie d'une durée normale ou même longue mais apparemment célibataires et sans postérité.

Quelle sombre destinée !

On espère qu'Antoine et Henry, dont on ne sait rien, ont eu un sort meilleur.

ANNEXE n° 6

Jean III Feugère (20.06.1684 – 09.04.1750) x **Marie Alagille** (décédée à Rosny le 16.12.1777)

Le mariage a été célébré le 01.09.1716 à Rosny.

Enfants connus :

----	Madeleine Henriette	(29.08.1717 – 21.09.1717)
----	François	(? - + 14.03.1722) à Bonnières ⁽¹⁾
----	Jean Denis	(26.07.1718 - + ?)
----	Marie Marguerite Elisabeth	(21.07.1719 – 01.05.1744)
----	Jeanne Anne Magdeleine	(09.09.1723 - + ?)
----	Antoine Joseph –Guillaume Toussaint	(01.12.1724 – 29.11.1791) ⁽²⁾
----	François ⁽³⁾	(jumeaux baptisés le 26.09.1728 - + ?)
----	Anthoine Jean ⁽⁴⁾	(voir ci-dessus)

(1) La place de ce François dont la date de naissance ne nous est pas connue, est arbitraire.

(2) Anthoine Joseph Guillaume Toussaint Feugère et son épouse Henriette Maret mariés le 04.09.1752 à Rosny (cf. annexe n° 14) eurent au moins :

- Marie Rose	(04.09.1753)
- Rose Henriette	(17.12.1754)
- Jean Antoine	(04.04.1756)
- Augustin	(12.04.1760)
- Adélaïde Marie Jeanne	(07.01.1764)

(3) Ce François a vécu. De son épouse Marie Antheaume il eut au moins :

- Victoire	(31.10.1757 Rosny – 25.11.1792 Mantes) épouse de Nicolas CROISSETTE, agent de change à Paris, rue Poissonnière.
- Marie Geneviève	(1759 à Rosny – 13.12.1775 à Rosny)
- Julie	(01.09.1769)

(4) La biographie Feugère de Poncelet, si fantaisiste et si erronée qu'elle soit, contient quelques indications exactes. Est-ce le cas de celle qui fait de Jean Antoine un secrétaire des commissions de la Convention ... ?

ANNEXE n° 7

Pierre Sezille (? .1683 – 25.04.1745) x **Jeanne Feugère** (11.01.1696-23.09.1764 Rosny)

Mariage célébré le 24.03.1720 à Bonnières
par Sébastien curé de Sainte-Croix de Mantes, frère aîné de Jeanne

Pierre était veuf de Marie d'Allemagne décédée le 4 mars 1718. De ce premier mariage étaient issus : Pierre (décembre 1716 – 21 juillet 1719) – Sébastien né le 19.02.1718 qui vécut ⁽¹⁾ – Marie Christine qui mourut le 16 août 1730, deux jours après sa jeune demi-sœur Marie Madeleine.

Enfants connus :

----	Charlotte Jeanne	(02.02.1721) – épouse le 16.04.1742 Nicolas Claude HAUTAIVE, docteur en médecine, élu en l'élection des Andelys, Vernon et Giverny (24 ans).
----	Marie Anne	(20.12.1721) – épouse le 07.07.1752 Claude HUREL, est décédée le 16.04.1756 après avoir donné le jour à trois enfants.
----	Marie Catherine	(17.10.1722) – épouse le 2 août 1746 Jean SELLE marchand de la paroisse Saint-Arnoult, Notre-Dame-du-Bois.
----	Jean	(29.11.1724 - 06.07.1740)
----	Pierre Louis	(18.04.1727 - + ?)
----	Marie Madeleine	(17.10.1728 - 14.08.1730)
----	Pierre	(21.02.1731 - 04.12.1792) à Mantes (Ste-Croix) avoué près le tribunal de district.
----	Antoine Zénon	(20.04.1732 - + ?)
----	Angélique Dorothée	(24.09.1733) – épouse le 26.10.1763 Louis Jacques MONTIGNY marchand convoyeur de la paroisse Ste-Croix de Bernay (Eure).
----	Daniel Sébastien	(05.12.1734) – lors de l'inhumation de Marie Anne il est dit « clerc tonsuré » ; mais à la mort de sa mère le 23.09.1769 à Rosny il est qualifié de procureur aux Sièges royaux de Mantes. En 1792 sa fille Julie Sabine est marraine à Mantes, il est qualifié d'avoué de cette ville. (cf. registres de la paroisse Ste-Croix, le 15.11.1792).

(1) Témoin au mariage de Marie Catherine en 1746, il est qualifié de procureur au Châtelet de Paris.

ANNEXE n° 8

Antoine Zénon I Feugère (17.04.1701 – 20.08.1787)

x

Marie Jeanne Sezille (14.01.1716 – 16.08.1786)

Mariage célébré le 08.03.1734 à Bonnières
par François de La Salle, curé de Saint-Sulpice de Limay,
cousin de la mariée.

Enfants connus :

----	Antoine Zénon II	(06.04.1735 - 04.02.1796)	(¹)
----	Marie Jeanne Catherine	(06.02.1736 - 06.07.1822 à Mantes)	(²)
----	Jean Jacques	(28.01.1737 - 10.02.1823)	- voir annexe n°10
----	Elisabeth Dorothée	(03.02.1744 - + ?)	
----	François	(08.07.1746 - + ?)	

(1) La première épouse d'Antoine Zénon II, Henriette Sophie Leclercq, de la paroisse de Rouvillers, diocèse de Beauvais (mariage le 19.09.1768 à Rouvillers, Oise) mourut le 18.02.1772 et sa petite fille Marie Madeleine Sophie le lendemain. Antoine Zénon se remaria avec Marie Nicole CLAYE, de L'Ecluzelles (Eure-et-Loir), d'où trois enfants :

- Marie Nicole (02.01.1778 - 07.02.1853 Mantes) épousa le 15.10.1796 Jean Baptiste CLAYE (24.12.1774 L'Ecluzelles). Un fils né de ce mariage, Jean Baptiste, mourut en 1832 à Mantes au domicile de sa mère. D'une fille serait issue une tige ayant encore des représentants.

- Marie Rosalie (09.12.1780) épousa le 28.03.1798 Etienne CLAYE (12.02.1770) qui devint maître de la poste aux chevaux et maire. Il décéda en fonctions le 22 novembre 1818. Le ménage eut au moins trois enfants, Etienne Zénon qui ne vécut que peu d'années (11.01.1799 - en mai 1805) et Eugène Etienne (17.02.1801) dont je ne sais rien.

- Marie Eulalie (08.06.1789) dont j'ignore le sort.

(2) Marie Jeanne Catherine épousa le 05.07.1762 Louis Nicolas Hua « marchand tanneur » de la puissante et nombreuse famille Hua (cf. annexe 14), d'où au moins quatre enfants nés à Mantes : 1/ Louis Nicolas le 09.04.1763 ; 2/ Marie Bonne le 09.04.1764 ; 3/ Louise Victoire le 21.02.1766 ; 4/ et François Casimir le 21.04.1769, ce dernier se retira comme lieutenant d'infanterie en retraite après avoir contracté des fièvres (1811) et devint Chef de bataillon de la Garde nationale. Il décéda le 14.06.1829, marié sans postérité. Il était le seul héritier de sa mère au décès de celle-ci (registre des mutations par décès 1821 – 1823 – déclaration n° 378 et 504, Archives départementales des Yvelines).

ANNEXE n° 9

Jean César Sezille (1700-09.02.1768 Rosny)

x

Madeleine Feugère (25.05.1704- ?)

Mariage célébré le 28 novembre 1735 à Bonnières,
par Pierre Sézille, curé de Cravent,
frère du marié.

Enfants connus :

----	Félicité	(01.10.1736 Rosny - 21.08.1805) épouse de Robert François CHANDELIER, de Gargenville, <u>dont postérité.</u>
----	Madeleine Sabine	(28.07.1737 - + ?) épouse Charles François GUÉRIN (28.07.1774) paroisse Ste-Croix à Mantes, d'où Pierre Charles Guérin (17.12.1775)
----	Marie Rosalie	(23.08.1738 - + ?)
----	Jean César ⁽¹⁾	(12.12.1739 - + ?)
----	Louis Auguste	(18.01.1744 - + ?)

(1) Avocat au parlement, conseiller du Roi, Président de l'élection de Mantes, lieutenant criminel au bailliage de cette ville. En juillet 1789, sur dénonciation on fouilla ses resserres et on y trouva, crime gravissime, quatre sacs de riz (cf. Archives départementales des Yvelines 2F40). Il fut inscrit sur la liste des émigrés, en fut rayé le 9 germinal an VI. On peut consulter aux Archives départementales (4Q244) des documents qui donnent son signalement (nez aquilin, bouche moyenne) et indiquent qu'il avait perdu la vue et était célibataire. Dans le même carton se trouve une lettre de son cousin germain Jean Jacques Feugère (cf annexes 8 et 10) au Président du département pour faire donner effet à la décision de radiation et un mémoire relatif à ses biens sis à Boissy-Mauvoisin en indivision entre Jean César et ses nièces.

J'ai un buste de Jean Jacques Feugère, je crois discerner des ressemblances avec le signalement de Jean César.

Après de si nombreuses alliances entre les deux familles y a t'il eu émergence d'un génotype ?

ANNEXE n°10

Jean Jacques Feugère (21.01.1737 - 09.02.1823, Mantes)

x

Marie Louise Françoise Rosalie Meslin (23.07.1750, Magny-en-Vexin - 05.02.1824, Mantes)

Mariage célébré le 12.02.1776 à Magny-en-Vexin (Val d'Oise)

Enfants connus :

----	Alexandre Jean	(22.12.1776 La Roche-Guyon, Val d'Oise - 24.11.1829, Paris) <u>dont postérité</u> (voir annexe n°11)
----	Auguste ⁽¹⁾	(06.10.1779 La Roche-Guyon - 17.04.1840, Paris)
----	Octavie Agathe ⁽²⁾	(21.09.1780 La Roche-Guyon - 31.08.1869, Mantes) dont postérité éteinte.
----	Eugène	(27.07.1787 La Roche-Guyon - 23 thermidor an IX = 10.08.1803, Mantes)

- (1) Auguste a atteint l'âge adulte. Lors de la naissance de son neveu Marie Hector Yvert, qui devint artiste peintre, fils de sa sœur Octavie Agathe, il assiste à la déclaration faite par le père, à la mairie de Saint-Denis, le 10 octobre 1808. L'acte le donne comme demeurant à Mantes et le qualifie de « propriétaire ». A la mort de sa mère en 1824 on lit dans le registre des mutations par décès, année 1823-1825, déclaration n° 94 (Archives départementales des Yvelines) qu'il était négociant, domicilié 32 rue Feydeau à Paris. Il mourut dans cette ville le 17.04.1840. J'ignore s'il y eut descendance.
- (2) Octavie Agathe épousa Jacques YVERT, receveur de l'enregistrement, puis juge de paix à Limay. Le ménage eut quatre ou cinq enfants, dont un seul garçon, l'artiste peintre dont il est question au nota précédent, tous demeurés célibataires.

ANNEXE n° 11

Alexandre Jean Feugère (22.12.1776 La Roche-Guyon-24.11.1829 Paris)

x

Marie Angélique Levasseur (17.03.1781 Rouen-06.11.1838 Paris)

Mariage célébré le 9 prairial an X (29 mai 1802) Le Havre.

Si on excepte Edmond Auguste né à Mantes le 27 juillet 1807 et mort à huit/dix ans, le ménage a eu trois enfants :

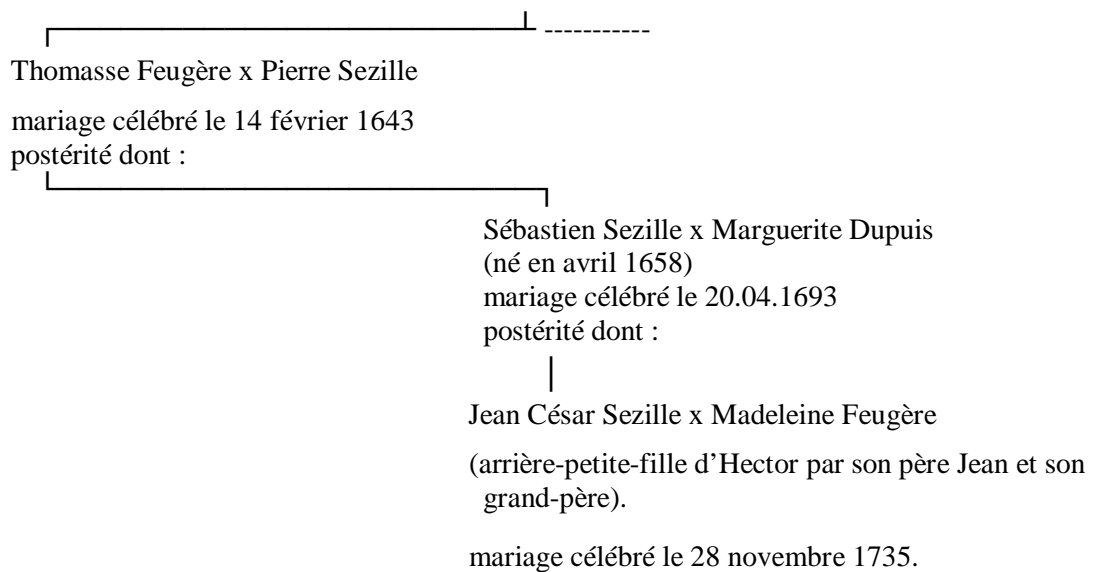
- | | |
|---|---|
| <p>---- Marthe Angélique Zélia
(27.03.1802 Le Havre
01.06.1883 Orléans)
x Jean Baptiste HEMARD
2 enfants :</p> | <p>* Céline, épouse A. LEFORT DES YLOUSES
<u>dont postérité</u> : divers patronymes dont Lefort des Ylouses.
* Marie, épouse Casimir FOUCAUT, sans postérité.</p> |
| <p>---- Léon Jacques
(03.02.1810 Villeneuve-s/Yonne-
13.01.1858 Paris)
x Elise de Berranger (28.02.1813 -
21.07.1901 Paris)
4 enfants :</p> | <p>* Albert (1835 - 1901 Paris), sans postérité.
* Gaston (1837 Paris - 14.02.1890) marié le 04.10.1865 à Caroline Benard, sans postérité.
* Jeanne (28.07.1846 Paris - 22.05.1909 Arras) épouse à Paris en 1863 Victor LEGENDRE, <u>dont postérité</u> : Mallet, Thiberge, Linglin, Morin, Lecoutour etc ...
* Marthe (11.1849 - 21.01.1918) épouse à Paris en 1870 Paul MABILLE <u>dont postérité</u> : Thiphaine, Leneveu, etc ...</p> |
| <p>---- Edmond Auguste
(08.09.1817 Gray)
x Marie Jeanne Anne
Le Tourneur, dit Valville
(22.06.1824 St-Petersbourg -
22.07.1904 Paris)
4 enfants :</p> | <p>* Anatole Alexandre Edmond (05.06.1843 Poitiers - 02.08.1877 Paris)
1/ marié avec Céleste Demante, <u>dont postérité</u> : Dupuy, Rouy, Thibault, Viviers, etc
2/ marié avec Sophie Demante, <u>dont postérité</u> : Cristiani, Feugère, Maisonhaute, etc ...
* Edouard Eugène Gaston (01.11.1855 Paris - 03.11.1923 Asnières), sans postérité.
* Marie Julie Jeanne (25.09.1856 Paris - 14.07.1936) mariée avec Xavier DESDOUITS à Paris, juillet 1874, <u>dont postérité</u> : Picard, Delevingne, Le Deley, Havage, Lutwiller, etc.
* Paul Félix (10.04.1859 Paris - 30.01.1913) marié le 28.06.1882 avec Eugénie Bazin (03.06.1861 - 13.01.1939 Bourg-la-Reine) <u>dont postérité</u> : Michel, Saint-Germain, Reynaud, Coste, Debaere, Feugère, etc ...</p> |

ANNEXE n° 12

Exemples de cousinages entre les familles Feugère et SezilleExemple n° 1 : cousinage dans la durée

Hector Feugère x Marie Chedeville

mariage célébré vers 1590, postérité d'au moins sept enfants dont :

Exemple n° 2 : cousinage constaté au cours d'une génération

Parmi les enfants de Jean Feugère et de Marie Elisabeth Gillebert :

- Jeanne épousa Pierre Sezille – 24.03.1720 -
- Antoine Zenon épousa Marie Jeanne Sezille – 08.03.1734 -
- Madeleine Feugère épousa Jean César Sezille – 28.11.1735 -

Ces Feugère étaient cousins issus de germains de leurs conjoints et ces Sezilles cousins germains entre eux.

ANNEXE n° 13

Note critique**1. Généalogies FEUGÈRE**

- 1.1. - Le livre de M. Maurice Poncelet, « *Histoire de la ville de Bonnières* » comporte (p.194) un tableau généalogique de la famille Feugère qui est très erroné.
- 1.2. M. Albert Anne, ancien maire de Bonnières, a procédé à une étude beaucoup plus poussée, contenue dans une note, à ma connaissance inédite, versée aux Archives départementales des Yvelines où elle est cotée Br 4613.
- 1.3. Celle que je présente est plus étoffée, marque des connexions avec le cousinage mais, pour l'essentiel, confirme les travaux de M. Albert Anne dont elle ne s'écarte que d'une hypothèse. Entre Hector Feugère et Jean Feugère époux de Catherine Haranger, M. Albert Anne a supposé l'existence d'un maillon dénommé par lui « Jean I », qu'il identifiait avec l'enfant né le 6 avril 1594. Cette date de naissance précoce conduisait en effet à cette hypothèse presque aussi assurément que Le Verrier dut imaginer Neptune pour rendre compte du mouvement des planètes. Rien ne m'autorise à écarter cette hypothèse avec une assurance absolue. J'en ai toutefois fait l'économie en identifiant Jean I époux de Catherine Haranger avec un autre nouveau-né, lui aussi fils d'Hector, baptisé le 10 avril 1610. Cette naissance plus tardive permet à ce Jean d'avoir épousé Catherine Haranger et d'être l'auteur de la famille telle que je la décris à l'annexe 2.

2. Jean Feugère époux de Catherine Haranger.

Né en 1610 il serait mort le 1^{er} août 1678 date d'inhumation dans l'église d'un nommé Jean Feugère, âgé de soixante-neuf ans.

Postérieurement à cette date, dans les actes concernant la descendance du couple Jean Feugère – Catherine Haranger, on précise « deffunt Jean ». Il aurait eu ainsi une destinée parallèle à celle de sa sœur Thomasse (cf. annexe n° 12). En identifiant le défunt de 1678 à l'enfant, fils d'Hector et de Marie Chedeville, né en 1610, on ne court, semble-t-il, que de faibles risques d'erreurs.

3. Date de naissance des deux garçons prénommés Jean, fils de Jean Feugère (fils du précédent) et de Marie Elisabeth Gillebert.

L'un est né le 20 janvier 1684, l'autre le 19 avril 1688. Ils devinrent tous les deux adultes : l'un lieutenant des chasses du marquisat de Rosny, l'autre curé de Magnanville. Qui est qui ? Le premier mourut le 09.04.1750 à Rosny, âgé de soixante-cinq ans ou environ. L'année qui correspond le mieux à cet âge est 1684.

4. Les François Feugère.

François Feugère né à Rosny le 26.09.1728, succéda à son père dans son service auprès des seigneurs du marquisat, sous des titres divers. Le 29 novembre 1791, lors de l'inhumation de son frère il est dit « régisseur » de la terre du château de Rosny. Son filleul, François, né à Bonnières le 8 juillet 1746, était son cousin germain. Je ne sais rien de lui.

Toujours est-il qu'un François Feugère obtint sa radiation de la liste des émigrés et la mainlevée du séquestre de ses biens en brumaire an VI. « Le dit Feugère », déclare un certificat de résidence attesté par neuf témoins « a demeuré à Mantes sans interruption depuis le 4 avril 1793 jusqu'au 18 prairial an VI »⁽¹⁾.

Duquel s'agit-il ? Je ne suis pas en mesure de le préciser, du moins cet exemple démontre-t-il qu'à un « blanc » dans une généalogie peut correspondre une assez longue existence. C'est ce que nous explicitons au paragraphe suivant.

5. Peut-on combler les « blancs » des annexes qui précèdent ?

On l'espère. L'absence d'actes de décès dans la paroisse de naissance ou, au XIX^e siècle, l'absence du nom recherché dans les tables décennales de la commune de naissance ou de la ville voisine, n'impliquent pas forcément une disparition définitive.

La présence à Paris d'un Feugère, procureur du sire des Ferrières, en 1699 montre qu'au XVII^e siècle un représentant de cette famille était allé exercer ses talents loin de sa paroisse. La carrière de Jean Jacques Feugère, né à Bonnières en 1737, s'est déroulée à Paris, à Magny-en-Vexin, à La Roche-Guyon et enfin à Mantes où il est mort en 1823.

Ses fils, Alexandre Jean et Auguste étaient gens aventureux, associés aux frères Delavigne au Havre dans le commerce maritime. Alexandre fit pendant la Révolution des voyages à Hambourg où il séjourna, à Copenhague et à Berlin. Son frère cadet, Auguste vint le rejoindre au Havre. Au registre des fixations de domicile⁽²⁾ il déclare le 28 germinal an II, exercer la profession de courtier en navire. Le 24 pluviôse an X dans une note au sous-préfet il est signalé comme ayant passé dix années aux États-Unis, y avoir appris la langue anglaise et briguer l'emploi de courtier interprète de navires pour la langue anglaise⁽³⁾.

Ainsi donc, l'ignorance où nous sommes encore du destin de nombreux membres de la famille Feugère n'implique aucunement qu'ils n'aient pas fait souche sous d'autres cieux.

(1) Archives départementales des Yvelines 5Q 222

(2) Archives du Havre FM 12 6-3

(3) Archives du Havre FM F2 1-9

ANNEXE n° 14

La famille HUA

Notice sommaire

1. La famille HUA était mantoise et non bonnière. Cependant, elle fournit deux curés à Bonnières, oncle et neveu. D'abord Maximilien, 1723 à 1751 puis Pierre Eustache de 1751 à 1755, qui se succédèrent à la cure de Bonnières comme ils s'étaient succédés à la cure de Saint-Pierre des faubourgs de Mantes. Maximilien fut inhumé à Bonnières le 11 avril 1751.
2. Il y eut des liens entre la famille Feugère et la famille Hua. Marie Jeanne Catherine Feugère, fille d'Antoine Zénon I et de Marie Jeanne Sezille, épousa Louis Nicolas HUA « marchand tanneur » de la paroisse Sainte-Croix de Mantes. De plus un Feugère et un Hua épousèrent deux sœurs et cela donna lieu à des parrainages croisés. En effet, Anthoine Joseph Guillaume Toussaint Feugère épousa le 04.09.1752 à Rosny, Henriette Maret, dont la sœur Madeleine épousa Eustache HUA, « marchand tanneur » lui aussi, le 31.01.1758 à Mantes (paroisse Sainte-Croix).
3. La famille HUA, abondante et notable au moins à Mantes, partagea ses fils entre trois activités principales :
 - les ordres : il y eut d'autres prêtres Hua que ceux cités au début de cette notice, par exemple Narcisse Onésime mort en 1828 à l'âge de quatre-vingt-dix ans, curé de Notre-Dame de Mantes.
 - le commerce et l'industrie, en particulier la tannerie, exercée rue des tanneurs à Mantes, mais aussi dans d'autres lieux de la vallée de la Seine, Meulan par exemple.
 - les professions du Droit, qu'exercèrent des notaires, des procureurs au Châtelet, des avocats au Parlement.
4. C'est à la robe qu'appartenaient :
 - 4.1 - René Maximilien (1726-1814) agrégé à la compagnie des Conseillers secrétaires du roi ⁽¹⁾ (la conclusion de l'enquête dit « famille de bourgeoisie marchande » « parfaitement bien alliée »).
 - 4.2 - Eustache Antoine 1759-1836, avocat en Parlement, juge député à l'assemblée législative, procureur impérial à Mantes, avocat général à la Cour d'appel de Paris, puis à la Cour de cassation. Ses mémoires publiés en 1871 témoignent des violences exercées sur les députés de la majorité de l'assemblée législative. H. Taine les cite dans *Les origines de la France contemporaine*. A son baptême il eut pour parrain Antoine Joseph Guillaume Toussaint Feugère. Il épousa sa cousine Louise Hyacinthe Hua, fille de René Maximilien. Ce mariage eut postérité.

(1) cf. Christine Favre-Lejeune « *Les secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie de France* ». Cet ouvrage montre que ce qu'on a dit de la « savonnette à vilain » a été très exagéré et même assez largement faux.

TABLE ALPHABÉTIQUE
des NOMS de PERSONNES

ALAGILLE 19, 32	HAMON 11, 29
ALLEMAGNE (d') 18, 33	HARANGER 10, 19, 21, 27, 39
ANTHEAUME 32	HAUTAIVE 33
APRIX 8	HAVAGE 37
	HAY 7
BAZIN 37	HEMARD 37
BENARD 37	HOLMER 7, 8
BERNAY 9	HOWEL 7
BERRANGER (de) 37	HUA 10, 19, 20, 34, 41
BOISSEAU 8	HUREL 9, 10, 14, 28, 31, 33
BOIVIN 8	
	ISARD 8
CAILLOT 8	
CARLTON 7	LA SALLE (de) 11, 17, 23, 29
CHABRILLANT (de) 21	LECLERCQ 34
CHANDELIER 35	LE COUSTURIER 8
CHEDEVILLE 38, 39	LECOUTOUR 37
CHENALIER 12	LE DELEY 37
CLAYE 16, 34	LEFORT des YLOUSES 37
COLONEY 12	LEGENDRE 19, 20, 29, 37
COSTE 37	LEJEUNE 9, 10, 28
CRISTIANI 37	LE LOUIS 20, 27
CROISSETTE 20, 32	LE MAIRE 20
	LENEVEU 37
DAMOUR 20	LE PELLETIER 8, 20, 29
DAUMET 4, 12	LE TOURNEUR (dit Valville) 37
DEBAERE 37	LEVAVASSEUR 37
DELEVINGNE 37	LINGLIN 37
DEMANTE 37	LORION 8, 12
DESCHAMPS 12	LUTWILLER 37
DESDOITS 37	
DROUET 11	MABILLE 4, 14, 19, 28, 37
DUBOIS-LAMBERT 19, 27	MAHEU 10
DUPUIS 38	MAISONHAUTE 37
DUPUY 37	MALLET 37
	MARET 19, 21, 32, 41
ERMONT 20, 21	MAUDHUY 9
ERRARD 16	MESLIN 19, 20, 36
	MICHEL 37
FAYOLLE (de) 20	MONTIGNY 33
FOUCAUT 37	MORIN 37
	MOUFLE 21
GILLEBERT 6, 12, 14, 16, 18, 19, 22, 27, 29, 38, 39	
GOUBERT de FERRIERES 14	NYON 8
GOUTTARD 20	
GRANT 7	ORTILLON 9, 10
GUERIN 35	ORVIEVRE 12

PEAU de BELLE FONTAINE 11	THIBAUT 37
PERNELLE 4, 15	THIBERGE 37
PICARD 37	THIPHAIN 37
PICHON 12	TILLY (de) 8
	TOLLAY 9
REYNAUD 37	
ROUY 37	VALVILLE : voir Le Tourneur
RUFIN 36	VILLIERS 8
	VIMONT 20
SAINT GERMAIN 37	VIVIERS 37
SELLE 33	
SENOZAN (de) 21	YVERT 36
SERANC 20	
SEZILLE 8, 9, 11, 12, 17, 18, 23, 29, 33(t), 34, 35(t), 38(t), 41	
SULLY 15, 16	

(t = tableau généalogique)